

Rapport public 2006-2007

Cour du Québec

Rapport public
2006-2007



Cette publication a été rédigée et produite par
le Bureau du juge en chef de la Cour du Québec,
situé au :
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15,
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3424

L'œuvre de la page couverture a été réalisée par
l'honorable Jean La Rue à l'occasion du dixième
anniversaire de la Cour du Québec en 1998.

Cette œuvre représente la toge portée par
les juges et rappelle que la Cour du Québec est
issue de l'unification des tribunaux provinciaux dont
la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix
et le Tribunal de la jeunesse.

Un certain nombre d'exemplaires
de cette publication a été imprimé.
Une version électronique peut être consultée sur le site
Web de la Cour (www.tribunaux.qc.ca).

**Pour commander la présente publication,
communiquer avec le Bureau du juge en chef
de la Cour du Québec à l'un des numéros suivants :**
– téléphone : 418 649-3591
– télécopieur : 418 643-8432

Dans le présent document, le masculin
est utilisé sans aucune discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Cour du Québec, 2007
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-50320-0 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-50321-7 (pdf)

Table des matières

6 Message des juges en chef

10 En bref

11 La compétence des juges

11 La matière civile

12 La matière criminelle et pénale

13 Les matières relatives à la jeunesse

14 Nominations et départs à la retraite

15 La formation et le perfectionnement

17 Le territoire couvert

19 Statistiques provinciales

22 À propos des régions

22 Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

26 Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

30 Estrie

33 Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle

37 Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec

40 Montérégie

44 Montréal

52 Outaouais

57 Québec-Chaudière-Appalaches

64 Saguenay-Lac-Saint-Jean

68 Les juges en situation de gestion

68 Le juge en chef

68 Le juge en chef associé

68 Les juges en chef adjoints

69 Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints

70 Les juges de paix magistrats

72 La Division administrative et d'appel

73	Une cour dynamique, animée par les idées et le travail de ses membres
73	Un site Web
74	Assemblée annuelle de la Cour et congrès-colloque 2006
74	Congrès-colloque 2008
75	Cérémonies de la rentrée judiciaire
75	Réunions des juges en chef
76	Réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints
76	Congrès du Barreau du Québec 2007
76	Tournées régionales des juges en chef adjoints
77	<i>Courrier</i>
77	Comité sur le soutien administratif des juges coordonnateurs
78	Remplacement de la juge coordonnatrice de Montréal et de la juge coordonnatrice adjointe dans les matières relatives à la jeunesse à Montréal
78	Renouvellement des mandats
78	Modes alternatifs de règlement des conflits
79	Traduction des jugements
79	Juges suppléants
79	<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>
79	Comités de sélection des juges
80	Cour du Québec – École du Barreau du Québec
80	Participation des juges à des comités
81	Séminaire sur les techniques de plaidoirie

81 **Institut national de la magistrature**

82 **Volets national et international**

83 **Volet administratif du Bureau du juge en chef**

88 **La Conférence des juges du Québec**

90 **Annexes**

90	Annexe 1	Liste des lois et des règlements qui confèrent un droit d'appel devant la Cour du Québec
91	Annexe 2	Liste des membres des comités organisateurs de séminaires
92	Annexe 3	Liste des juges désignés à la Division administrative et d'appel
93	Annexe 4	Participation des juges de la Cour à des comités extérieurs
98	Annexe 5	Liste des juges qui participent à des comités de la Cour
99	Annexe 6	Appels de candidatures à la Cour du Québec

Message des juges en chef



es juges de la Cour du Québec participent, par l'exercice de leurs fonctions, à la vie démocratique de la société.

Lorsqu'ils entendent les affaires portées devant eux et lorsqu'ils rendent jugement, que ce soit en matière civile ou administrative, en matière criminelle ou pénale ou encore dans les matières relatives à la jeunesse, les juges rendent à la société, au meilleur de leur capacité, un service parmi les plus importants qui soient.

Grâce à l'implication, à la compétence et au dévouement des juges qui la composent, la Cour est une institution dynamique, moderne et soucieuse de participer à l'amélioration du processus judiciaire.

Ce rapport public, le deuxième à être publié par la Cour, illustre la volonté de ses membres de mieux faire connaître l'institution. Il s'inscrit également dans un souci de transparence auprès de nos concitoyens et des autres composantes de l'État.

De plus, ce rapport témoigne de la détermination des juges de la Cour à servir adéquatement les justiciables, c'est-à-dire le plus efficacement possible et dans des délais raisonnables. Il est aussi une fenêtre sur les juges travaillant dans chacune des 10 régions de coordination de la Cour.

Nous sommes fiers de saluer et de remercier les juges de la Cour, les juges de paix magistrats ainsi que l'ensemble des personnes qui collaborent en soutenant le travail de la Cour, contribuant ainsi à rendre la justice plus accessible.



Les juges de la Cour
du Québec participent,
par l'exercice de
leurs fonctions,
à la vie démocratique
de la société.



L'honorable Guy Gagnon
Juge en chef de la Cour



L'honorable René de la Sablonnière
Juge en chef associé de la Cour



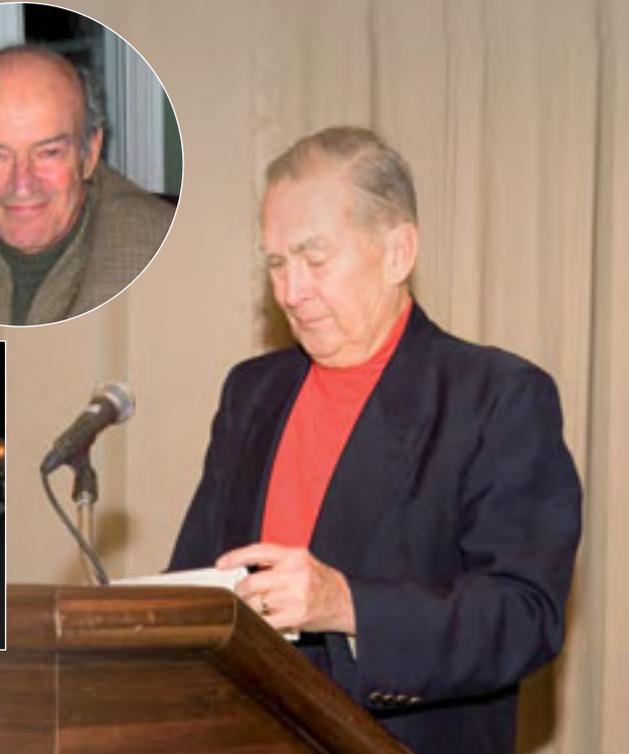
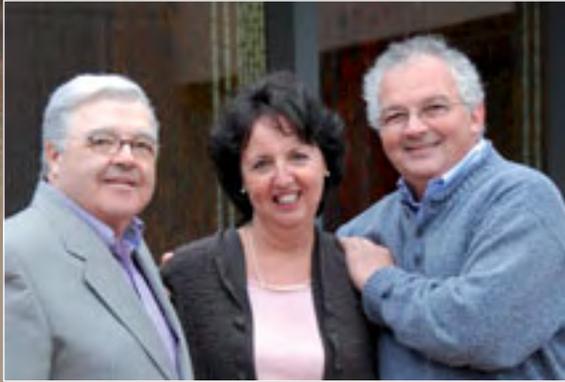
L'honorable Paule Gaumond
Juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse



L'honorable Maurice Galarneau
Juge en chef adjoint à la Chambre criminelle et pénale



L'honorable Michel Simard
Juge en chef adjoint à la Chambre civile



En bref

Un peu d'histoire

La Cour du Québec tire ses origines de l'Acte de Québec de 1774 qui a rétabli les lois françaises en matière civile et confirmé les lois criminelles anglaises.

Au fil du temps, les tribunaux québécois ont connu de nombreux changements, tant structurels que juridictionnels. La Cour du Québec est née en 1988 de l'unification de certains tribunaux dont la Cour provinciale de compétence strictement civile, la Cour des sessions de la paix, chargée d'entendre les affaires criminelles, et le Tribunal de la jeunesse, qui avait la responsabilité d'entendre tous les litiges impliquant des mineurs.

Aujourd'hui

La Cour compte au plus 270 juges, dont 80 sont des femmes. Les juges sont nommés durant bonne conduite par le gouvernement parmi les avocats ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans. Ils sont préalablement choisis suivant une procédure de sélection rigoureuse établie par règlement.

La Cour compte aussi plus de 30 juges suppléants.

Les juges de la Cour entendent le plus grand volume d'affaires judiciaires au Québec.

La Cour est une cour d'archives, c'est-à-dire un tribunal dont les actes et les décisions sont consignés et conservés sous forme d'archives.

Par ailleurs, depuis mai 2005, 33 juges de paix magistrats exercent leurs fonctions auprès de la Cour.

Demain

La Cour a adopté un plan triennal établissant les orientations à privilégier au cours de la période 2005-2008. Ce plan, dont plusieurs mesures sont actuellement réalisées, témoigne de la volonté de la Cour de participer activement à l'amélioration du système de justice. Il comporte des mesures axées notamment sur le justiciable, sur l'efficacité de la Cour et sur son rayonnement. Il peut être consulté sur le site Web de la Cour.

Par ailleurs, plusieurs comités composés de juges de la Cour sont actifs ; leurs travaux contribuent à enrichir les réflexions sur l'avenir de la Cour.

En plus de poursuivre la réalisation des mesures prévues à son plan triennal, la Cour donnera priorité, au cours des deux prochaines années, aux réflexions et aux mesures susceptibles de réduire les délais d'audition.

Elle entend aussi poursuivre l'amélioration de son site Web et développer, sur l'intranet de la magistrature, en collaboration avec le Conseil de la magistrature du Québec, une plate-forme réservée exclusivement à ses juges.

Diverses mesures sont par ailleurs entreprises pour favoriser l'équilibre entre les régions et tenir compte de l'évolution démographique du Québec ; à ce chapitre, des postes de juges ont déjà été transférés d'une région à une autre et d'autres le seront dans l'avenir.

De plus, l'ajout de trois postes de juges coordonnateurs devra éventuellement être envisagé dans certaines régions où l'importance du volet administratif l'exige.

D'ici peu, la Cour entend également soumettre aux autorités gouvernementales un rapport sur la justice en milieu autochtone. L'une des recommandations de ce rapport concerne la désignation d'un juge responsable de ce volet particulier d'activités de la Cour, de la même façon qu'un juge a été désigné responsable de la Division administrative et d'appel, et un autre, responsable des juges de paix magistrats.

Ces fonctions devraient être prévues expressément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

La compétence des juges

Les juges de la Cour du Québec entendent des causes en matière civile et administrative, en matière criminelle et pénale ainsi que dans les matières relatives à la jeunesse.

Certains juges n'entendent des causes que dans l'une ou l'autre de ces matières, alors que d'autres, environ une centaine, sont dits « polyvalents », c'est-à-dire qu'ils entendent des causes dans plus d'une matière.

La matière civile

Selon la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, en matière civile, les juges de la Cour ont compétence, dans les limites prévues par la loi, à l'égard des poursuites civiles prises en vertu du *Code de procédure civile* ou de toute autre loi.

Les juges sont compétents pour entendre tous les recours dont la valeur monétaire ou l'intérêt du demandeur dans l'objet du litige est de moins de 70 000 \$, sauf les demandes de pension alimentaire et celles réservées à la Cour fédérale du Canada.

Les juges sont également habilités par la loi à traiter les demandes de recouvrement de taxes municipales ou scolaires et les demandes en cassation ou annulation de rôle d'évaluation municipale ou scolaire. Leur compétence s'étend aussi aux recours qui ont trait à la contestation de l'exercice d'une fonction dans une municipalité ou une commission scolaire.

Par ailleurs, les juges entendent les demandes d'examen psychiatrique et de garde en établissement.

En matière administrative, les juges exercent, au sein de la Division administrative et d'appel, les pouvoirs qui leur sont conférés par différentes lois. Les recours en vertu de ces lois ne sont soumis à aucune limite monétaire.

En cette matière, les juges de la Cour possèdent une compétence exclusive pour entendre les appels de décisions émanant de plusieurs tribunaux administratifs¹ dont la Commission d'accès à l'information, la Régie du logement, le Tribunal administratif du Québec, le Comité de déontologie policière et les comités de déontologie formés en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de la *Loi sur le courtage immobilier*. Cette compétence d'appel s'applique également aux décisions du ministre du Revenu du Québec en matière fiscale.

De plus, les juges exercent leurs fonctions à la Division des petites créances, soit les créances n'excédant pas 7 000 \$ exigibles par une personne physique et, à certaines conditions, par une personne morale, une société ou une association. La particularité de cette division réside dans le fait que les parties ne peuvent y être représentées par un avocat, sauf sur permission spéciale, lorsque le litige soulève des questions de droit complexes. Cette division est dépouillée de formalisme et la procédure écrite y est simplifiée. Lorsque les circonstances s'y prêtent, les juges peuvent tenter de concilier les parties. Ils expliquent les règles de preuve et de procédure. Ils dirigent les débats, interrogent les témoins, entendent les parties et décident des questions en litige et des règles de droit applicables. Ils apportent à chaque partie une aide équitable et impartiale de façon à faire apparaître le droit et à en assurer la sanction. Le jugement prononcé est sans appel. Les justiciables peuvent également interjeter un appel sommaire en matière fiscale devant la Division des petites créances.

La matière criminelle et pénale

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* établit que les juges de la Cour ont compétence, dans les limites prévues par la loi, à l'égard des poursuites engagées en vertu du *Code criminel*, du *Code de procédure pénale* ou de toute autre loi à caractère criminel ou pénal.

En matière criminelle, les juges président les procès qui relèvent de la compétence d'un juge d'une cour provinciale et d'un juge sans jury concernant les accusations portées en vertu du *Code criminel* ou de toute autre loi de même nature. Ils président également les procès qui ont trait aux infractions punissables par procédure sommaire suivant les dispositions de la partie XXVII du *Code criminel*. Seules les infractions réservées à la compétence exclusive des juges de la Cour supérieure ou à l'un de ses juges échappent à l'autorité de la Chambre criminelle et pénale.

En matière pénale, les juges entendent les poursuites engagées en vertu du *Code de procédure pénale* ou de toute autre loi pénale à l'égard d'infractions relatives au bien-être public prévues dans les lois du Québec et celles prévues dans les lois fédérales, en vertu de la partie XXVII du *Code criminel*.

1. Voir l'annexe 1 : Liste des lois et des règlements qui confèrent un droit d'appel devant la Cour du Québec.

Les juges président également les enquêtes préliminaires auxquelles ont droit les personnes accusées sous le régime du *Code criminel*, afin de déterminer s'il y a matière à procès.

Selon la nature de l'infraction en cause, c'est-à-dire si l'infraction est poursuivie par voie sommaire ou par acte criminel, l'appel d'une décision rendue en matière criminelle ou pénale s'instruira soit en Cour supérieure, soit en Cour d'appel.

De plus, les juges exercent les pouvoirs de juges de paix.

Les matières relatives à la jeunesse

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* établit la compétence des juges de la Cour du Québec dans les matières relatives à la jeunesse.

Ainsi, les juges sont compétents pour exercer les attributions du tribunal pour adolescents conformément à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Dans cette matière, les juges président les procès d'accusés âgés de 12 à 18 ans au moment de la commission d'une infraction au *Code criminel* ou à des lois statutaires fédérales ou provinciales à caractère criminel ou pénal.

Les juges sont également compétents à l'égard des poursuites engagées en vertu du *Code de procédure pénale* lorsque le défendeur était âgé de moins de 18 ans au moment de la commission de l'infraction relative au bien-être public. Les juges de la Cour possèdent une compétence exclusive lorsque l'adolescent, à qui l'on impute l'infraction, n'a pu être remis en liberté ou s'il a été confié à la garde du Directeur de la protection de la jeunesse, si l'adolescent le demande ou encore si son intérêt le justifie. Les juges président également, dans certaines circonstances, des enquêtes préliminaires.

De plus, les juges sont compétents à l'égard de la protection de la jeunesse en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ils entendent les causes qui concernent les mineurs dont la sécurité ou le développement est ou peut être déclaré compromis. Une fois la situation de compromission établie à la satisfaction du tribunal, le juge ordonne l'exécution d'une ou de plusieurs mesures de protection énumérées dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*, dans le but de mettre un terme à cette situation.

Les juges entendent également toutes les causes d'adoption, y compris celles d'adoption internationale.

Nominations et départs à la retraite

Entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007, 11 nouveaux juges ont été nommés et 12 juges ont pris leur retraite.

Nominations au cours de la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Juge	Ville	Matières	Date de nomination
L'hon. Julie Veilleux	Montréal	Civile	2006-09-20
L'hon. Jean Roy	Joliette	Criminelle, jeunesse	2006-09-20
L'hon. Henri Richard	Montréal	Civile	2006-09-20
L'hon. Mark Shamie	Montréal	Civile	2006-11-08
L'hon. Alain Breault	Montréal	Civile	2006-11-08
L'hon. Mario Gervais	Longueuil	Jeunesse	2007-01-30
L'hon. Manon Ouimet	Montréal	Criminelle	2007-02-14
L'hon. Pierre Coderre	Québec	Civile	2007-02-14
L'hon. Rosemarie Millar	Gatineau	Civile, criminelle, jeunesse	2007-06-20
L'hon. Nancy Moreau	Longueuil	Jeunesse	2007-06-27
L'hon. Marie Michelle Lavigne	Montréal	Civile	2007-06-27

Départs à la retraite au cours de la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Juge	Palais de justice	Date de retraite
L'hon. Gabriel Lassonde	Sherbrooke	2006-07-07
L'hon. Louise Ménard	Montréal	2006-07-27
L'hon. Jacques Rancourt	Saint-Jean-sur-Richelieu	2006-07-28
L'hon. Jacques Désormeau	Montréal	2006-08-23
L'hon. Oscar d'Amours	Longueuil	2006-12-28
L'hon. Pierre G. Dorion	Longueuil	2006-12-28
L'hon. Ginette Durand-Brault	Montréal – jeunesse	2006-12-30
L'hon. Paul Grégoire	Joliette	2006-12-30
L'hon. Jacques Lachapelle	Montréal	2006-12-30
L'hon. Joseph Tarasofsky	Montréal	2006-12-30
L'hon. Céline Pelletier	Montréal	2007-03-05
L'hon. Jean-Pierre Lortie	Montréal	2007-04-28
L'hon. Bernard Gagnon	Chicoutimi	2007-05-29
L'hon. Jean Drouin	Québec	2007-05-30

Juge de paix magistrat	Palais de justice	Date de retraite
M. le juge de paix magistrat Léopold Goulet	Longueuil	2006-10-01

La formation et le perfectionnement

Le contexte

Il est primordial que les juges, au fil des ans, maintiennent leurs connaissances à jour.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la Cour déploie les efforts nécessaires pour maintenir un programme de formation adapté aux besoins des juges, lesquels d'ailleurs y participent en très grande majorité.

Plusieurs séminaires, spécialisés ou d'intérêt général, sont offerts. De plus, chaque année, les juges d'une région participent à une formation qui porte le plus souvent sur des sujets présentant un intérêt propre à cette région.

En 2005, la Cour a instauré une nouvelle structure chargée d'élaborer les programmes de formation. Cette structure s'est avérée efficace et permet l'actualisation du programme de formation.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les activités de formation permanente suivantes ont été tenues :

- ◆ Séminaire d'accueil des nouveaux juges (12 participants)
- ◆ Séminaires (2) sur la formulation de jugements (16 participants)
- ◆ Séminaire sur la conduite du procès (22 participants)
- ◆ Journées jeunesse (21 participants)
- ◆ Séminaire d'initiation au droit de la jeunesse (10 participants)
- ◆ Journées de droit civil (18 participants)
- ◆ Journées de droit criminel (28 participants)
- ◆ Séminaire sur les réalités sociales (22 participants)
- ◆ Séminaire sur les chartes et les différentes formes de discrimination (15 participants)
- ◆ Séminaire en informatique (21 participants)
- ◆ Séminaire de préparation à la retraite (13 participants)
- ◆ Séminaire complémentaire sur la conciliation judiciaire dans les matières relatives à la jeunesse (10 participants)
- ◆ Séminaire sur la conférence de facilitation en matière pénale (13 participants)
- ◆ Séminaire sur la conférence de règlement à l'amiable en matière civile organisé par l'Institut national de la magistrature (8 participants)

De plus, 25 juges ont participé à 14 colloques extérieurs, c'est-à-dire offerts par des institutions autres que la Cour du Québec.

La pierre angulaire de la formation permanente

Les juges organisateurs et formateurs sont la pierre angulaire du programme de formation. Bon an, mal an, plus d'une quarantaine de juges (voir l'annexe 2) agissent au sein des comités organisateurs de séminaires et contribuent au succès et à la qualité enviable de la formation à la Cour. L'apport de ces juges est primordial et remarquable ; il est garant de la qualité du programme.



L'honorable Micheline Dufour
Juge responsable de la formation

La formation régionale

La participation des juges aux activités de formation régionale a également été importante. Soulignons que près de 30 juges s'investissent pour que ces activités puissent se tenir dans les diverses régions.

Le rôle du juge responsable de la formation

En vue de la tenue des activités de formation, le juge en chef désigne, parmi les juges de la Cour, pour un mandat d'une durée de trois ans pouvant être renouvelé, un juge responsable de la formation. Celui-ci exerce cette fonction à mi-temps. Il diffuse, auprès des membres de la Cour, l'information pertinente en ce domaine pour leur permettre de participer.

De plus, il a notamment pour fonctions d'élaborer un programme-cadre de formation, d'établir le coût relatif à sa mise en œuvre, de voir au respect du budget alloué à la formation, d'élaborer et d'organiser des activités en fonction des besoins exprimés, de recruter les personnes nécessaires pour leur réalisation et de produire un rapport annuel. Dans le cas d'activités régionales de formation, il collabore avec les juges coordonnateurs.

Le juge responsable de la formation est appuyé, dans l'exercice de son mandat, par un comité consultatif formé des trois juges en chef adjoints et du juge responsable du volet international.

En mars 2007, en remplacement de la juge Lina Bond, la juge Micheline Dufour a été désignée juge responsable de la formation pour un mandat de trois années.

Le Secrétariat à la formation

La Cour dispose maintenant d'un Secrétariat permanent à la formation rattaché au Bureau du juge en chef. Ce secrétariat est sous la supervision du juge responsable de la formation et il collabore avec le Conseil de la magistrature du Québec.

Il a le mandat de planifier et d'organiser l'ensemble des sessions de formation destinées aux juges de la Cour et de voir à leur bon déroulement. Il veille aussi à l'organisation matérielle des sessions de formation et assume en permanence le soutien aux activités de formation offertes aux juges de la Cour. Le secrétariat assure également la pérennité de ce secteur d'activités de la Cour.

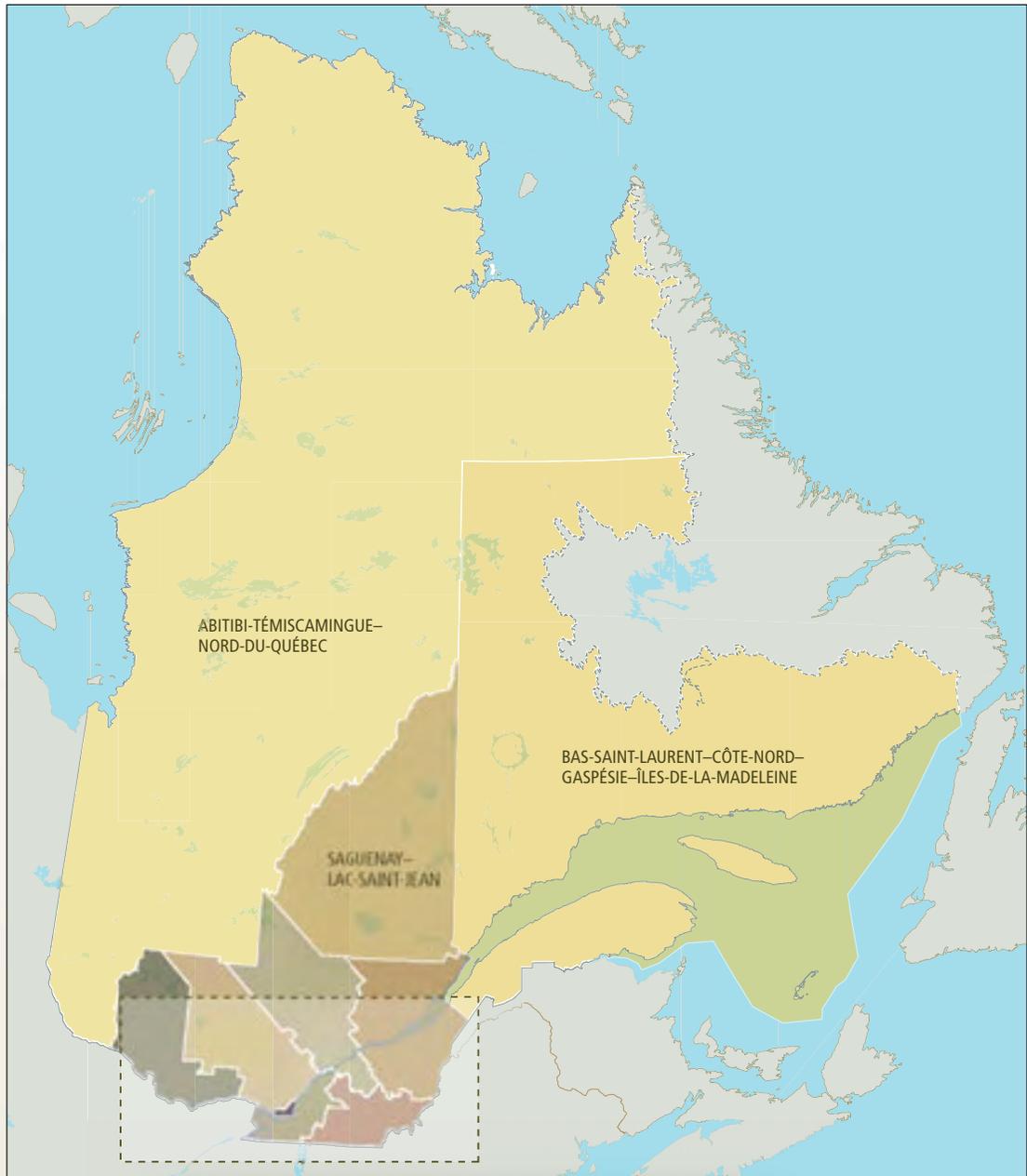
Budget alloué à la formation

Le budget annuel dont dispose la Cour au chapitre de la formation (formation générale, régionale et colloques extérieurs) est de l'ordre de 332 000 \$.

Ce budget est alloué à la Cour par le Conseil de la magistrature du Québec.

Le territoire couvert

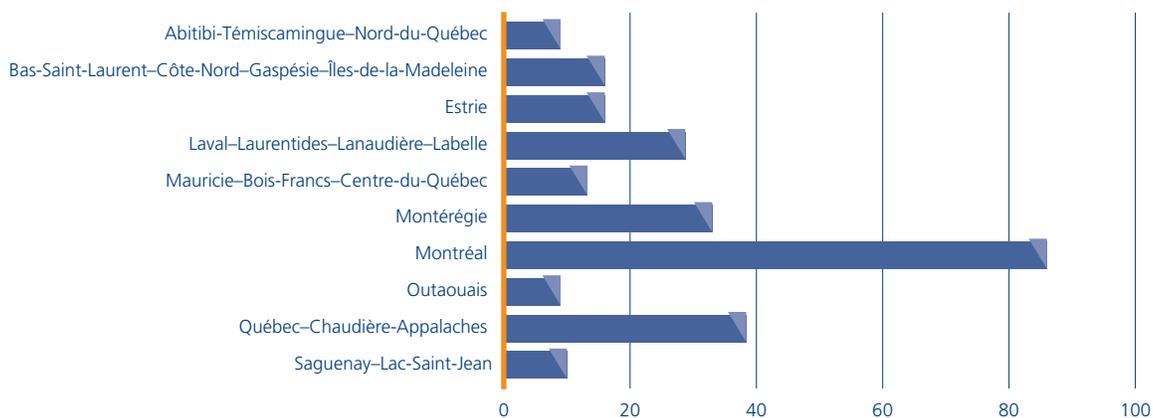
La Cour est présente sur tout le territoire du Québec dont la population est de plus de 7 600 000 habitants. Les juges de la Cour siègent dans 36 districts judiciaires couverts par 98 palais de justice et points de service.



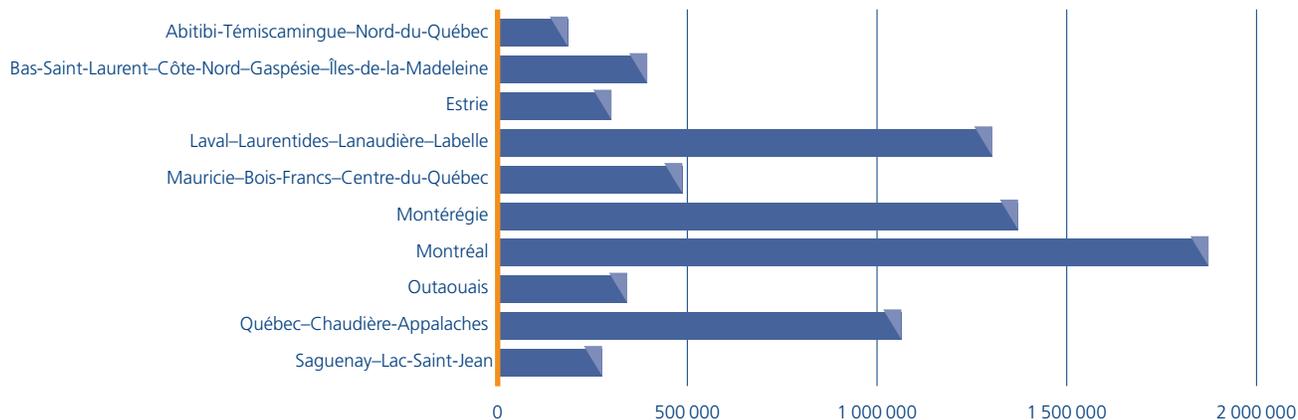
Chaque juge de la Cour peut exercer, dans toute la province, l'ensemble de la compétence de la Cour, quelle que soit la chambre à laquelle il est affecté. Pour faciliter la coordination de ses activités, la Cour a divisé le territoire en 10 régions :

- ◆ Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec ;
- ◆ Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
- ◆ Estrie ;
- ◆ Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle ;
- ◆ Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec ;
- ◆ Montérégie ;
- ◆ Montréal ;
- ◆ Outaouais ;
- ◆ Québec-Chaudière-Appalaches ;
- ◆ Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Répartition des juges de la Cour par région



Répartition de la population du Québec en 2006 par région



Grâce à la cour itinérante, les juges exercent également leurs fonctions auprès des communautés autochtones situées dans le Grand-Nord québécois (Baie-d'Hudson, Baie-James, baie d'Ungava) ainsi que sur la Côte-Nord. Les juges se déplacent pour entendre des causes selon un calendrier judiciaire préétabli ou, sporadiquement, pour répondre à des besoins particuliers. Au cours d'une année, les juges tiennent environ 280 jours de cour itinérante dans le Grand-Nord ou sur la Côte-Nord. Cette façon de faire permet aux juges de servir les justiciables dans les régions éloignées en adaptant, dans la mesure du possible, le système de justice que nous connaissons au Québec aux valeurs traditionnelles des communautés qui bénéficient des services de la Cour.

Les juges suivants travaillent sur une base courante auprès des communautés autochtones en milieu éloigné :

L'hon. Daniel Bédard
L'hon. Claude P. Bigué
L'hon. Donald Bissonnette
L'hon. Normand Bonin
L'hon. Lucille Chabot
L'hon. Richard Côté
L'hon. Michel Dionne
L'hon. Marc E. Grimard
L'hon. Richard Laflamme
L'hon. Gabriel Lassonde
L'hon. Denyse Leduc
L'hon. Renée Lemoine
L'hon. Michel Parent

Statistiques provinciales

Des données quantitatives ne suffisent pas à elles seules à illustrer adéquatement et complètement certaines situations.

Pour une cour de justice de première instance, cette assertion est d'autant plus vraie que plusieurs autres éléments doivent être considérés pour obtenir une idée juste de la somme de travail accomplie. Il en est ainsi, par exemple, des règlements de dossiers à la dernière minute, des remises, des cas de complexité variable, des requêtes incidentes, des auditions en chambre, des périodes de délibéré, des activités de formation, des effets de l'utilisation croissante des mesures alternatives de résolution des conflits mises en place par la Cour depuis les deux dernières années, etc.

Il est donc impossible de présenter l'ensemble des activités d'une cour et de ses membres sur la seule base de statistiques.

Toutefois, les données suivantes sont susceptibles de présenter un intérêt :

Chambre civile (mérite) – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	86	57	81	56
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	289	176	219	136
Etrie	362	257	395	245
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	1 019	690	957	640
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	276	181	301	212
Montérégie	569	406	557	416
Montréal	3 501	2 444	3 623	2 841
Outaouais	156	118	136	107
Québec-Chaudière-Appalaches	759	553	724	520
Saguenay-Lac-Saint-Jean	331	221	286	179
Total provincial	7 348	5 103	7 279	5 352

Chambre civile (petites créances) – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	281	214	324	225
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	868	626	829	627
Etrie	1 751	1 177	1 644	1 075
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	3 064	2 221	3 188	2 216
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	969	675	1 331	947
Montérégie	4 253	3 649	2 688	2 033
Montréal	6 045	4 484	7 341	5 357
Outaouais	663	493	477	374
Québec-Chaudière-Appalaches	2 187	1 600	2 451	1 760
Saguenay-Lac-Saint-Jean	712	602	903	768
Total provincial	20 793	15 741	21 176	15 382

Chambre criminelle et pénale – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Dossiers ouverts	Dossiers terminés	Dossiers ouverts	Dossiers terminés
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	5 131	5 090	4 648	4 753
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8 669	8 324	8 689	8 498
Etrie	9 310	8 471	8 683	7 683
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	14 064	11 376	14 797	11 209
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	7 401	6 856	6 913	6 761
Montérégie	15 819	13 193	16 233	14 437
Montréal	21 317	20 460	17 252	21 826
Outaouais	5 175	4 471	6 310	5 645
Québec-Chaudière-Appalaches	12 076	13 511	12 485	13 564
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 267	4 788	5 570	4 791
Total provincial	104 229	96 540	101 580	99 167

Chambre de la jeunesse (protection* et adoption)

Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Dossiers ouverts	Causes entendues	Dossiers ouverts	Causes entendues
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	496	1 208	471	1 103
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 098	2 034	1 008	2 023
Estrie	880	2 001	862	2 068
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	1 603	4 712	1 380	4 102
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	594	995	680	1 189
Montérégie	1 652	3 250	1 399	2 997
Montréal	1 976	6 694	1 765	4 916
Outaouais	602	993	421	993
Québec-Chaudière-Appalaches	1 444	2 940	1 527	3 006
Saguenay-Lac-Saint-Jean	379	720	392	865
Total provincial	10 724	25 547	9 905	23 262

* En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.

Chambre de la jeunesse (délinquance) – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Dossiers ouverts	Dossiers terminés	Dossiers ouverts	Dossiers terminés
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	818	865	653	668
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	992	968	976	1 059
Estrie	945	1 290	988	1 089
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	2 484	2 636	2 705	2 708
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	915	921	863	836
Montérégie	2 347	2 443	2 819	2 517
Montréal	3 257	3 344	3 499	3 628
Outaouais	942	927	1 022	1 054
Québec-Chaudière-Appalaches	1 448	1 703	1 488	1 444
Saguenay-Lac-Saint-Jean	570	645	608	615
Total provincial	14 718	15 742	15 621	15 618

Dossiers ouverts et heures d'audience

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2006	
	Dossiers ouverts	Heures d'audience
Chambre civile (mérite)	60 896	13 531
Chambre civile (petites créances)	26 060	9 026
Chambre criminelle	103 441	65 599
Matière pénale	105 625	
Chambre de la jeunesse (délinquance, protection et adoption)	26 790	29 026

À propos des régions

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec

Dans les districts d’Abitibi, de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue, l’année judiciaire 2006-2007 s’est avérée très occupée.

L’immensité de la région, située aux confins de l’Ontario, de la Baie-James, de la Baie-d’Hudson, du district d’Hudson et de la baie d’Ungava, exige le déploiement de toutes nos ressources, soit neuf juges et deux juges de paix magistrats. Nous avons 28 points de service à couvrir, certains relevant des services judiciaires de l’Abitibi (6) et les autres, des services de la cour itinérante du Nord-du-Québec.



L'honorable Denyse Leduc
Juge coordonnatrice de la région



DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Abitibi
- 2 Rouyn-Noranda
- 3 Témiscamingue



Palais de justice ● et points de service

Points de service fonctionnant sur une base itinérante ●

Dans le district de Témiscamingue, qui regroupe environ 16 000 personnes incluant 2 communautés algonquines, la Cour du Québec a siégé 122 jours. En matière criminelle et pénale et dans les matières relatives à la jeunesse, nous avons dû, en cours d'année, ajouter des journées d'audition, voire des semaines, pour respecter les délais. En matière pénale, des dossiers dans lesquels des questions de droits ancestraux ont été soulevées ont également nécessité des jours d'audition additionnels, mais ils se sont réglés à la suite de la tenue de conférences de facilitation.

À Rouyn-Noranda, les opérations policières en matière de drogue ont occupé plusieurs semaines des termes criminels. Comme dans les villes d'Amos et de Val-d'Or, nous y avons observé un accroissement des causes de longue durée. Ne bénéficiant pas de ressources supplémentaires, nous avons dû reconsidérer les assignations à quelques reprises en cours d'année afin d'assurer aux justiciables des services dans des délais raisonnables. Ainsi, nous avons ajouté des journées d'audience en matière criminelle et dans les matières relatives à la jeunesse. La proximité de communautés autochtones, aux prises avec plusieurs problèmes sociaux, de même que la présence d'un centre de détention à Amos, qui reçoit tous les prévenus du Nord-du-Québec, expliquent en partie ces ajouts.

Parmi nos objectifs, nous souhaitons réduire les délais d'audition en matière de petites créances et introduire les conférences de règlement à l'amiable en matière civile. Grâce à la collaboration exceptionnelle de tous les juges polyvalents, nous avons réussi à diminuer les délais à six mois et moins dans les villes d'Amos, Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Ville-Marie et La Sarre.

De plus, afin d'inciter les avocats à recourir aux nouveaux modes de résolution de conflits, soit les conférences de règlement à l'amiable, nous avons tenu des sessions d'information à l'occasion d'une rencontre annuelle du Barreau de la région à Rouyn-Noranda. Le juge en chef adjoint en matière civile, l'honorable Michel Simard, a alors expliqué les modalités des conférences de règlement à l'amiable. Il en a d'ailleurs tenu quelques-unes à différents endroits dans les districts. Celles-ci ont toutes connu beaucoup de succès.

En milieu nordique, nous avons de nouveau eu à composer avec le phénomène d'augmentation de la durée des auditions en matière criminelle ainsi qu'avec une augmentation du nombre de dossiers dans les matières relatives à la jeunesse. Cette année, grâce au soutien de juges suppléants, nous avons pu ajouter 25 jours de cour. Environ 27 000 personnes peuvent bénéficier des 22 points de service cris et inuits. La Cour y a siégé plus de 236 jours, auxquels s'ajoute évidemment le temps des déplacements, des délibérés, etc.

Pour une première année complète, nous avons bénéficié des services des deux juges de paix magistrats. En plus de leurs assignations provinciales, ceux-ci ont entendu la totalité des causes en matière statutaire, ont procédé aux comparutions téléphoniques et en salle et ont répondu, quotidiennement, à toutes les demandes de mandat émanant de notre région, incluant le Nord-du-Québec.

Malgré le fait que nous n’avons aucune marge de disponibilité de temps de juge, nous avons réussi à réduire certains délais en matière civile et à maintenir des délais raisonnables dans les autres matières. Ce résultat a été rendu possible grâce au dynamisme et à la grande motivation des juges et des juges de paix magistrats du district et grâce à l’aide des juges suppléants. En effet, tous visaient à atteindre l’ultime objectif, celui d’offrir des services de qualité aux justiciables.

De plus, soulignons l’implication des juges dans diverses activités, tant auprès de l’Université du Québec, de l’Université d’Ottawa, du cégep que des écoles secondaires. Nous avons également organisé, conjointement avec la Faculté de droit civil de l’Université d’Ottawa, un stage d’observation de deux semaines pour un étudiant. Ce stage lui a permis d’acquérir une approche pratique à la profession en milieu nordique, soit dans la région de la baie d’Ungava. Nous participons aussi aux tables de concertation (Nord et jeunesse) qui visent à améliorer le fonctionnement du système judiciaire.

Nous pouvons conclure que l’année judiciaire a été très bien remplie, grâce à la collaboration des juges, des avocats et des services judiciaires, et ce, malgré le manque de ressources.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	Amos Rouyn-Noranda Val-d’Or	Amos Kuujuaq La Sarre Rouyn-Noranda Senneterre Val-d’Or Ville-Marie	Akulivik Aupaluk Chisasibi Eastmain Inukjuak Ivujivik Kangiqualujuaq Kangisujuaq Kangirsuk Kuujuarapik/ Whapmagoostui Mistissini Nemiscau Oujé-Bougoumou Puvirnituq Quaqtaq Salluit Tasiujaq Umiujaq Waskaganish Waswanipi Wemindji

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Amos	L'hon. Claude P. Bigué L'hon. Normand Bonin L'hon. Lucille Chabot L'hon. Jean-Pierre Gervais
Rouyn-Noranda	L'hon. Paul J. Bélanger (juge suppléant) L'hon. Gilles Gendron L'hon. Marc E. Grimard L'hon. Richard Laflamme
Val-d'Or	L'hon. Daniel Bédard L'hon. Denyse Leduc, juge coordonnatrice L'hon. Renée Lemoine

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Rouyn-Noranda	M. le juge de paix magistrat Jean-Gilles Racicot
Val-d'Or	M. le juge de paix magistrat Jacques Barbès

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

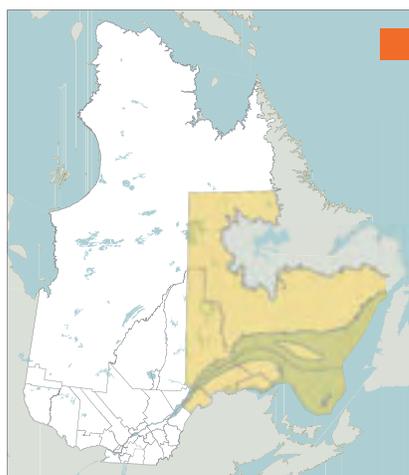
	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	86	57	81	56
Chambre civile (petites créances)	281	214	324	225
Chambre criminelle et pénale	5 131	5 090	4 648	4 753
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	496	1 208	471	1 103
Chambre de la jeunesse (délinquance)	818	865	653	668

Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord– Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Le nom de notre région évoque bien l’immensité du territoire qui s’étend de Rivière-du-Loup à Gaspé dans son axe est-ouest et de Schefferville à Havre-Aubert (Îles-de-la-Madeleine) dans son axe nord-sud. Seize juges de la Cour et quatre juges de paix magistrats couvrent ce territoire. Sept palais de justice comptent un ou des juges résidents; il s’agit de ceux de Baie-Comeau, Matane, New Carlisle, Percé, Rimouski, Rivière-du-Loup et Sept-Îles. Ce bref rappel de l’étendue du territoire couvert et de nos ressources humaines permet d’établir le contexte particulier dans lequel nous évoluons.



L'honorable Embert Whittom
Juge coordonnateur de la région



DISTRICTS JUDICIAIRES

- | | |
|---------------|---------------|
| 1 Rimouski | 4 Baie-Comeau |
| 2 Gaspé | 5 Mingan |
| 3 Bonaventure | 6 Kamouraska |

- Palais de justice et points de service
- Points de service fonctionnant sur une base itinérante



L'année judiciaire 2006-2007 a encore une fois été riche en accomplissements de la part de l'équipe des juges de la Cour et des juges de paix magistrats. C'est un défi continu de rendre des services de qualité dans notre région. Heureusement, nous pouvons compter sur la collaboration de notre équipe de juges.

Dans les matières relatives à la jeunesse, en raison de la vulnérabilité de la clientèle et de la nature des droits invoqués, nous accordons une grande importance au respect des délais et à l'accessibilité à nos services. L'atteinte de ces objectifs nécessite une grande disponibilité des juges qui doivent régulièrement se déplacer durant leurs délibérés pour entendre les requêtes urgentes en cette matière.

En raison de l'étendue de la région, il existe des variations importantes dans la nature des besoins et des problématiques. Nous devons respecter ces particularités et nous y adapter en utilisant des calendriers appropriés.

En matière civile, nous partageons la même préoccupation qu'ailleurs dans la province, soit les délais d'audition. Notre situation n'est pas problématique; nous considérons toutefois que le maintien de délais raisonnables doit être une préoccupation continue. De courts délais d'audition constituent une condition essentielle pour assurer des services judiciaires de qualité et nous en sommes conscients. Au cours de l'année, nous avons sensibilisé les membres du Barreau à la conciliation en matière civile. Le juge Raoul Poirier gère ces dossiers au niveau régional. Il est important de poursuivre l'implantation de ce mode de règlement des dossiers, puisqu'il constitue une partie de la solution au problème que nous éprouvons actuellement, soit les causes longues qui engorgent le système judiciaire. Nous devons aussi trouver une solution aux règlements de dossiers à la dernière minute qui surviennent régulièrement; dans ces cas, comme un seul juge siège dans une matière par palais de justice, ce juge ne peut être assigné à d'autres tâches ou à une autre salle. Ce temps d'assignation est alors perdu, tandis que des causes sont en attente de fixation dans le même district judiciaire. Nous projetons d'étudier cette problématique en concertation avec le Barreau local afin d'y apporter des solutions à court terme.

En matière criminelle, nous remarquons un accroissement du nombre de dossiers dans lesquels les droits ancestraux des Autochtones sont invoqués. De plus, au cours de la dernière année, nous avons procédé à l'audition de dossiers de groupes criminalisés en relation avec la vente de stupéfiants. Nous devons tenir des mégaprocès au cours de la prochaine année. Ces dossiers constituent un ajout considérable au temps d'assignation des juges, puisque leur audition durera plusieurs semaines.

De façon générale, les délais d'audition dans notre région sont très acceptables et nous avons la volonté de les maintenir ainsi.

Maintenant que les juges de paix magistrats se sont bien établis dans leurs nouvelles fonctions, nous sommes en mesure de planifier efficacement leurs assignations. Nous nous sommes entendus avec eux sur l'importance qui doit être accordée aux délais d'audition. Ils ont d'ailleurs accepté d'allonger leur temps d'assignation afin de combler certains retards. Dans leur région respectives, ils s'engagent également à fournir les efforts nécessaires pour assurer le maintien de courts délais d'audition.

Notons que les juges Marc Gagnon et Michel Parent participent activement au *Praetor*, une publication de la Conférence des juges du Québec, et que le juge Gabriel de Pokomandy occupe le poste de secrétaire de cet organisme.

Enfin, nous avons eu l'honneur de recevoir à Percé les juges en chef, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue les 4, 5 et 6 juin 2007. Cette visite confirme l'intérêt de la Cour pour les régions. Les participants ont été sensibilisés à nos réalités et particulièrement à nos contraintes. Il s'agissait d'une excellente occasion de discuter avec des intervenants judiciaires régionaux de leurs préoccupations respectives. Cette visite a été grandement appréciée.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Bas-Saint-Laurent– Côte-Nord– Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	Baie-Comeau	Amqui	Blanc-Sablon
	Matane	Baie-Comeau	Cabano
	New Carlisle	Carleton	Fermont
	Percé	Forestville	Havre-Saint-Pierre
	Rimouski	Gaspé	Kawawachikamach
	Rivière-du-Loup	Havre-Aubert	La Pocatière
	Sept-Îles	Matane	La Romaine
		Mont-Joli	Natashquan
		New Carlisle	Port-Cartier
		Percé	Saint-Augustin
	Rimouski	Schefferville	
	Rivière-du-Loup		
	Sainte-Anne-des-Monts		
	Sept-Îles		

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Baie-Comeau	L'hon. Michel Dionne L'hon. Serge Francœur L'hon. Claude Tremblay
Matane	L'hon. Marc Gagnon
New Carlisle	L'hon. Jean Bécu L'hon. Robert Levesque
Percé	L'hon. Embert Whittom, juge coordonnateur
Rimouski	L'hon. Richard Côté L'hon. Jean-Paul Decoste L'hon. Raoul Poirier
Rivière-du-Loup	L'hon. Martin Gagnon L'hon. Gérald Laforest L'hon. Guy Ringuet
Sept-Îles	L'hon. Nathalie Aubry L'hon. Gabriel de Pokomandy L'hon. Michel Parent

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
New Carlisle	M. le juge de paix magistrat Luc Marchildon
Rimouski	M ^{me} la juge de paix magistrat Lucie Morissette
Rivière-du-Loup	M ^{me} la juge de paix magistrat Julie Dionne
Sept-Îles	M ^{me} la juge de paix magistrat Louise Gallant

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	289	176	219	136
Chambre civile (petites créances)	868	626	829	627
Chambre criminelle et pénale	8 669	8 324	8 689	8 498
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 098	2 034	1 008	2 023
Chambre de la jeunesse (délinquance)	992	968	976	1 059

Estrie

La Cour du Québec couvre quatre districts judiciaires en Estrie, soit Bedford, Saint-François, Drummond et Mégantic dans les palais de justice ou points de service suivants : Cowansville, Granby, Magog, Sherbrooke, Drummondville et Lac-Mégantic.



L'honorable Pierre Bachand
Juge coordonnateur de la région

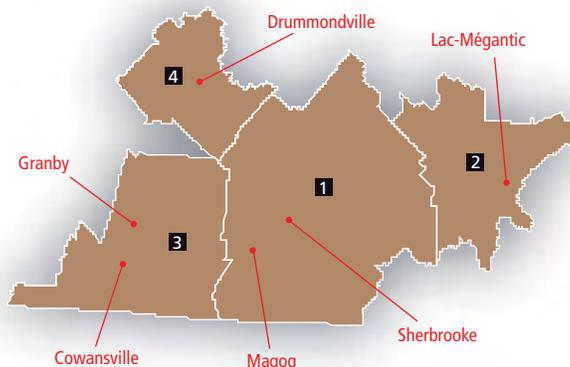
Pierre Bachand



Palais de justice et points de service ●

DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Saint-François
- 2 Mégantic
- 3 Bedford
- 4 Drummond



Seize juges de la Cour travaillent dans la région. Un juge a pris sa retraite en juillet 2006 et n'a été remplacé que le 7 août 2007. Ce décalage entre le départ d'un juge et la nomination de son remplaçant nuit à la qualité des services et allonge les délais, bien que des juges suppléants combent en partie les besoins. La majorité des juges sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils siègent dans plus d'une matière. Cet avantage procure une certaine flexibilité dans les assignations et assure aux justiciables des services de qualité dans un délai raisonnable.

En matière civile, la Cour offre des conférences de règlement à l'amiable, plus particulièrement dans les dossiers pour lesquels plus de deux jours d'audition sont prévus. Si, dans un dossier, la conférence est refusée, une conférence préparatoire est alors convoquée. D'ici peu, ce mode de règlement des dossiers sera aussi offert dans les matières relatives à la jeunesse. De même, en matière criminelle et pénale, des conférences de facilitation seront offertes. Dans ces matières, nous procédons aussi à une conférence préparatoire pour les dossiers de longue durée.

En plus des 16 juges de la Cour, 2 juges de paix magistrats travaillent dans la région. Leur juridiction est concurrente avec celle des juges de la Cour en ce qui concerne l'émission des mandats et l'audition de certains dossiers en matière statutaire.

Outre le manque d'effectifs et les problèmes découlant des délais inhérents au processus de remplacement des juges ayant pris leur retraite, la rareté des salles constitue une autre difficulté importante à laquelle nous devons faire face dans la région. Cette situation, qui existe partout, est particulièrement frustrante quand elle empêche la fixation d'un dossier. C'est le cas lorsque parties, témoins, avocats et juge sont disponibles, mais qu'ils ne peuvent procéder faute de ressources matérielles, aucune salle n'étant disponible. De plus, le manque de salles nous empêche souvent de siéger à plus d'une division dans une même matière. Du coup, cette insuffisance matérielle mine l'efficacité du système judiciaire et allonge les délais.

Par ailleurs, la Cour a signé un protocole d'entente avec la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle participe à nombre d'activités destinées aux étudiants de cette université. Mentionnons entre autres les rencontres organisées à l'occasion d'une visite au palais de justice dans le but de familiariser les étudiants avec les auditions, la participation à des procès simulés et la formation de stagiaires, sous la supervision d'un juge.

Plusieurs juges de la région contribuent aussi à l'éducation populaire en participant à des journées portes ouvertes dans les palais de justice, à des rencontres, à des réunions ou à des discussions où ils sont souvent appelés à prendre la parole.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Estrie	Drummondville Granby Sherbrooke	Cowansville Drummondville Granby Lac-Mégantic Magog Sherbrooke	

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Drummondville	L'hon. Gilles Gagnon L'hon. Marie-Josée Ménard
Granby	L'hon. Pierre Bachand, juge coordonnateur L'hon. Donald Bissonnette L'hon. Johanne Denis L'hon. François Marchand
Sherbrooke	L'hon. Michel Beauchemin L'hon. Conrad Chapdelaine L'hon. Danielle Côté L'hon. Michel J. Côté L'hon. Gérard-E. Desmarais (juge suppléant) L'hon. Alain Désy L'hon. Lise Dubé L'hon. Michel DuBois L'hon. Paul Dunnigan L'hon. Michel Durand L'hon. Gabriel Lassonde (juge suppléant) L'hon. Yvon Roberge (juge suppléant) L'hon. Patrick Théroix

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Granby	M ^{me} la juge de paix magistrat Monique Perron
Sherbrooke	M ^{me} la juge de paix magistrat Sylvie Desmeules

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	362	257	395	245
Chambre civile (petites créances)	1 751	1 177	1 644	1 075
Chambre criminelle et pénale	9 310	8 471	8 683	7 683
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	880	2 001	862	2 068
Chambre de la jeunesse (délinquance)	945	1 290	988	1 089

Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle

Notre région couvre la couronne nord et est de la métropole. Elle comprend les districts de Laval ; de Terrebonne, dont le chef-lieu est Saint-Jérôme ; de Lanaudière, dont le chef-lieu est Joliette ; ainsi que le district de Labelle, couvert par le palais de justice de Mont-Laurier. Ce territoire étendu et diversifié comprend des zones urbaines, industrielles et rurales.



L'honorable Lise Gaboury
Juge coordonnatrice de la région

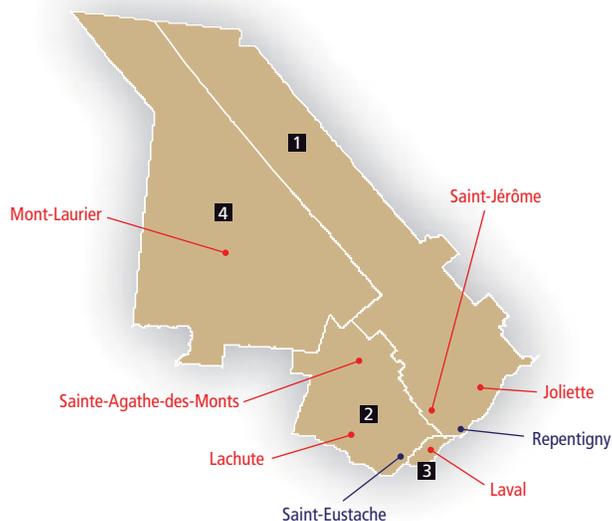


L'honorable Paul Chevalier
Juge coordonnateur adjoint de la région



DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Joliette
- 2 Terrebonne
- 3 Laval
- 4 Labelle



Palais de justice ●
et points de service

Points de service fonctionnant
sur une base itinérante ●

Nombre de juges

Notre effectif est composé de 32 juges qui répondent aux besoins des divers palais de justice et points de service de la région. Dix-neuf juges sont domiciliés à Saint-Jérôme, sept à Joliette et six à Laval.

De plus en plus de juges sont polyvalents. Ainsi, pour répondre aux besoins dans les matières relatives à la jeunesse, 17 juges siègent à temps plein dans cette matière en complément de leurs assignations dans les autres matières. Neuf juges sont assignés en matière civile et six ne siègent qu'en matière criminelle et pénale.

À cette équipe s'ajoutent quatre juges de paix magistrats qui couvrent l'ensemble de notre territoire en plus d'assumer leur part de la garde provinciale.

Le juge Pierre E. Audet (Saint-Jérôme) siège au Tribunal des droits de la personne, la juge Micheline Dufour (Laval) est responsable de la formation pour l'ensemble de la Cour du Québec et le juge François Beaudoin (Saint-Jérôme) siège au Conseil de la magistrature du Québec.

Actualités

Au cours de la dernière année, de nombreuses opérations policières ont entraîné le dépôt d'accusations, principalement dans le domaine de la production et du trafic de stupéfiants. Ces accusations occupent une bonne partie du temps d'audition en matière criminelle et pénale.

Après plusieurs années d'attente, le métro de Laval a été inauguré au printemps 2007. Les corps policiers s'attendent à un certain déplacement de la criminalité : le temps nous permettra de voir si ces sombres pronostics se concrétiseront.

Initiatives

En matière civile, tous les dossiers pour lesquels les avocats déclarent avoir besoin de plus de deux jours d'audition font l'objet d'une conférence préparatoire ; cette dernière permet de déterminer avec plus d'exactitude le temps nécessaire pour entendre le dossier.

À la Division des petites créances, un groupe de travail a été mis en place afin de s'attaquer aux délais d'audition. Ainsi, un projet pilote a été mis en œuvre à Laval en septembre 2007. Le recours à la médiation sera privilégié afin de diminuer le nombre de causes et d'accélérer le dénouement des dossiers.

À Saint-Jérôme, grâce à l'apport des juges suppléants, nous avons effectué un travail éclair à la Division des petites créances : 264 dossiers ont été portés au rôle au cours des mois de mai et juin 2007. Ce bilan permet de réduire temporairement les délais d'environ trois mois, puisque le nombre de causes ne cesse d'augmenter.

Dans les matières relatives à la jeunesse, grâce encore à des juges suppléants, nous avons procédé à une opération spéciale à Saint-Jérôme afin que les délais d'audition diminuent.

Situation de la région

Il ne fait pas de doute que la région des « 4L » (Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle) est en pleine expansion. Les nouveaux quartiers sont nombreux, les activités commerciales augmentent et la population n'hésite pas à s'installer dans cette région. D'ailleurs, la population se déplace de plus en plus vers le nord. Sur le plan judiciaire, les besoins vont de pair avec cet accroissement de la population. Appuyés par les services judiciaires, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre des services adéquats à la population de notre région, et ce, dans des délais raisonnables.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Laval– Laurentides– Lanaudière– Labelle	Joliette Laval Saint-Jérôme	Joliette Lachute Laval Mont-Laurier Saint-Jérôme Sainte-Agathe-des-Monts	Repentigny Saint-Eustache

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Joliette	L'hon. Paul Grégoire (juge suppléant) L'hon. François Landry L'hon. Richard Landry L'hon. Maurice Parent L'hon. Jean Roy L'hon. Monique Sylvestre L'hon. Marc Vanasse
Laval	L'hon. Jean-Pierre Archambault L'hon. Michel Duceppe L'hon. Micheline Dufour, responsable de la formation L'hon. Lise Gaboury, juge coordonnatrice L'hon. Françoise Garneau-Fournier L'hon. Micheline Sasseville
Saint-Jérôme	L'hon. Pierre E. Audet L'hon. François Beaudoin L'hon. Jean R. Beaulieu L'hon. Valmont Beaulieu L'hon. Omer Boudreau L'hon. Paul Chevalier, juge coordonnateur adjoint L'hon. Antoine Cloutier L'hon. Monique Fradette L'hon. Jean-Claude Gagnon L'hon. Diane Girard L'hon. Jean La Rue L'hon. Normand Lafond L'hon. Marie Lapointe L'hon. Ginette Maillet L'hon. Georges Massol L'hon. Claude Melançon L'hon. Jean-Claude Paquin (juge suppléant) L'hon. Carol Richer L'hon. Jean Sirois L'hon. Michèle Toupin

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Joliette	M ^{me} la juge de paix magistrat Danielle Michaud
Laval	M. le juge de paix magistrat Gaby Dumas
Saint-Jérôme	M ^{me} la juge de paix magistrat Nathalie DuPerron Roy M. le juge de paix magistrat Jean-Georges Laliberté

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	1 019	690	957	640
Chambre civile (petites créances)	3 064	2 221	3 188	2 216
Chambre criminelle et pénale	14 064	11 376	14 797	11 209
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 603	4 712	1 380	4 102
Chambre de la jeunesse (délinquance)	2 484	2 636	2 705	2 708

Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec

La région de la Mauricie–Bois-Francs compte deux districts judiciaires, Trois-Rivières et Saint-Maurice, qui sont couverts par quatre palais de justice : Trois-Rivières, Shawinigan, La Tuque et Nicolet.

La région du Centre-du-Québec comprend le district judiciaire d'Arthabaska, couvert par le palais de justice de Victoriaville.



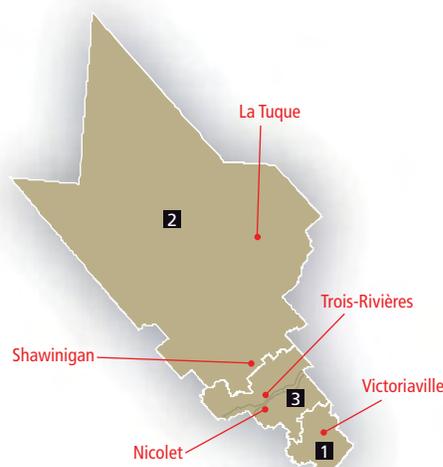
L'honorable Mario Tremblay
Juge coordonnateur de la région



Palais de justice ●
et points de service

DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Arthabaska
- 2 Saint-Maurice
- 3 Trois-Rivières



Globalement, la région compte 5 municipalités régionales de comté (MRC) regroupant environ 80 municipalités et totalisant près de 475 000 citoyens qui bénéficient des activités judiciaires de la Cour.

L'année qui vient de s'écouler a été productive pour les juges de la région de la Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec.

En matière civile, avec l'accord des juges de la région, nous avons ajouté des journées d'audition au calendrier judiciaire et de la souplesse dans les assignations. Ces modifications visaient à diminuer substantiellement les délais d'audition à la Division des petites créances, et ce, dans tous les districts judiciaires que couvrent les juges de la région. En ce qui a trait aux causes de longue durée, une attention particulière leur a été apportée et plus d'une dizaine de conférences de règlement à l'amiable ont été tenues.

Dans les matières relatives à la jeunesse, le district judiciaire de Saint-Maurice connaît une augmentation sans précédent du nombre de dossiers ouverts en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Un effort accru des juges nous a permis d'ajouter des journées d'audition ponctuelles et le nouveau calendrier judiciaire prévoira une augmentation de plus de 30 jours d'audition.

En matière criminelle, le nombre de dossiers ouverts est stable dans tous les districts, mais le nombre de causes de longue durée est en augmentation. Pour la première fois, un certain nombre de termes a été réservé à ces dossiers. Cette mesure a permis de fixer les dossiers dans des délais raisonnables. Toutefois, puisque la région manque de juges en matière criminelle, une aide importante a été apportée par des juges de la région de Québec et par des juges suppléants.

Les juges et juges de paix magistrats de la région, avec l'aide de juges de paix magistrats volants, ont résorbé un important délai dans les causes régulières.

Au cours de la prochaine année, les points suivants devraient retenir notre attention : l'implantation de la Division administrative et d'appel, les modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la gestion des causes longues en matière criminelle.

Nous souhaitons remercier les collègues de Québec pour l'aide apportée à notre région.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Mauricie– Bois-Francs– Centre-du-Québec	Shawinigan Trois-Rivières Victoriaville	La Tuque Nicolet Shawinigan Trois-Rivières Victoriaville	

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Shawinigan	L'hon. Richard Poudrier
Trois-Rivières	L'hon. Gilles Bergeron L'hon. Yvan Cousineau L'hon. Serge Gagnon L'hon. Guy Lambert L'hon. Nicole Mallette L'hon. Daniel Perreault L'hon. Jacques Rioux L'hon. Dominique Slater L'hon. Guylaine Tremblay L'hon. Mario Tremblay, juge coordonnateur L'hon. Jacques Trudel
Victoriaville	L'hon. Pierre Labbé L'hon. Claude Pinard (juge suppléant)

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Trois-Rivières	M. le juge de paix magistrat Pierre Verrette
Victoriaville	M. le juge de paix magistrat Gaétan Ratté

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	276	181	301	212
Chambre civile (petites créances)	969	675	1331	947
Chambre criminelle et pénale	7 401	6 856	6 913	6 761
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	594	995	680	1 189
Chambre de la jeunesse (délinquance)	915	921	863	836

Montérégie

La région de la Montérégie couvre un vaste territoire comprenant les districts judiciaires de Longueuil, Beauharnois, Richelieu, Saint-Hyacinthe et Iberville.

Les palais de justice rattachés à ces districts judiciaires sont respectivement situés dans les villes suivantes : Longueuil, Salaberry-de-Valleyfield, Sorel-Tracy, Saint-Hyacinthe et Saint-Jean-sur-Richelieu.



L'honorable Denis Bouchard
Juge coordonnateur de la région

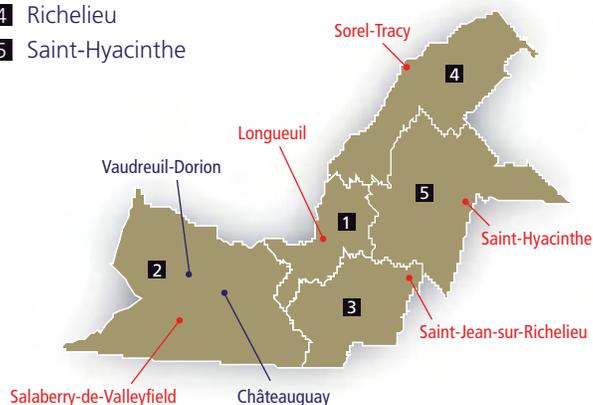


L'honorable Jean-Pierre Saintonge
Juge coordonnateur adjoint de la région



DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Longueuil
- 2 Beauharnois
- 3 Iberville
- 4 Richelieu
- 5 Saint-Hyacinthe



Palais de justice et points de service ●

Points de service fonctionnant sur une base itinérante ●

Les effectifs de la région

Les effectifs de la région se composent de 33 juges et de 4 juges de paix magistrats travaillant auprès de la Cour.

Insuffisamment pourvue de postes de juges, la région ne peut plus suffire à la tâche toujours grandissante et espère l'ajout d'un nouveau poste de juge durant la prochaine année.

Départs à la retraite et délais de nomination de nouveaux juges

Des trois postes vacants dans les matières relatives à la jeunesse, deux ont été pourvus par la nomination de nos collègues Mario Gervais le 31 janvier 2007 et Nancy Moreau le 27 juin 2007. Le dernier poste vacant, à Valleyfield, a été pourvu le 4 octobre 2007.

Les longs délais qui s'écoulent entre le départ de collègues à la retraite et la nomination de leur remplaçant rendent très difficiles l'administration de la justice et le respect des dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Il en est de même en matière pénale où l'absence d'un juge de paix magistrat se fait lourdement sentir. Malgré tous les efforts fournis par les trois juges de paix magistrats pour maintenir des services de qualité dans des délais raisonnables, nous devons annuler de nombreuses journées d'audition, tant à Longueuil qu'aux autres points de service, en attendant la nomination d'un nouveau juge de paix magistrat.

La justice sur rendez-vous

En matière civile, nous sommes particulièrement fiers d'offrir aux justiciables de Longueuil une justice sur rendez-vous, et ce, par voie informatique.

En effet, dans les jours qui suivent l'inscription d'une cause, les avocats au dossier reçoivent un avis du juge responsable en matière civile par courrier électronique. Ce courriel les informe des dates où un juge peut être à leur disposition afin de procéder. Les parties doivent alors, dans les 15 jours de cet avis et toujours par courriel, réserver la date qui leur convient.

Dès réception de cette réponse, un avis informe les parties que leur dossier a été mis au rôle pour être entendu par un juge à la date qu'elles ont choisie. Cette façon de faire réduit de 12 jours/juge/année l'appel au rôle provisoire et permet d'ajouter ces jours aux journées d'audition disponibles consacrées aux parties ayant clairement manifesté leur désir de procéder.

Chaque jour, dans les cinq palais de justice de la Montérégie, des salles de cour s'ouvrent pour recevoir hommes, femmes et enfants qui s'adressent à un juge prêt à les entendre et à décider du litige qui lui est soumis.

Les juges de la Montérégie sont fiers d'être au service de cette population.

Portrait sommaire du district de Beauharnois

Concluons cette année par un portrait sommaire du district de Beauharnois.

Le palais de justice du district de Beauharnois est situé à Salaberry-de-Valleyfield, chef-lieu de cette région. Il offre ses services à une population d'environ 350 000 personnes réparties principalement dans les municipalités suivantes : Vaudreuil-Dorion, Salaberry-de-Valleyfield, Châteauguay, Saint-Lazare et Rigaud.

Le palais de justice, dont l'étage supérieur est occupé par la prison régionale, a été inauguré en 1901. Cet immeuble vétuste ne répond absolument plus aux besoins des services de justice, des juges et des justiciables.

Les trois juges siégeant en matière criminelle, les deux juges siégeant en matière civile, les deux juges siégeant dans les matières relatives à la jeunesse ainsi que le juge de paix magistrat traitent un fort volume d'affaires au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Montérégie	Longueuil Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Salaberry-de-Valleyfield Sorel-Tracy	Longueuil Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Salaberry-de-Valleyfield Sorel-Tracy	Châteauguay Vaudreuil-Dorion

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Longueuil	L'hon. Mireille Allaire L'hon. Pierre Bélisle L'hon. Marc Bisson L'hon. Denis Bouchard, juge coordonnateur L'hon. Virgile Buffoni L'hon. Claude H. Chicoine L'hon. Oscar d'Amours (juge suppléant) L'hon. Pierre G. Dorion (juge suppléant) L'hon. Mario Gervais L'hon. Gérard Girouard (juge suppléant) L'hon. Jean Gravel L'hon. Anne-Marie Jacques L'hon. Micheline Laliberté L'hon. Michel Lassonde L'hon. Richard Marleau L'hon. Nancy Moreau L'hon. Denys Noël L'hon. Ellen Paré L'hon. Robert Proulx L'hon. Claude Provost L'hon. Louis Rémillard (juge suppléant) L'hon. Jean-Pierre Saintonge, juge coordonnateur adjoint L'hon. Chantal Sirois

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
Saint-Hyacinthe	L'hon. Guy Fortier L'hon. Yves Morier L'hon. Viviane Primeau L'hon. Denis Robert
Saint-Jean-sur-Richelieu	L'hon. Yvan Mayrand L'hon. Jacques Rancourt (juge suppléant) L'hon. Lucien Roy
Salaberry-de-Valleyfield	L'hon. Linda Despots L'hon. Pierre Laberge (juge suppléant) L'hon. Robert Lafontaine L'hon. Gilbert Lanthier L'hon. Michel Mercier L'hon. Claude Montpetit L'hon. Odette Perron L'hon. Marie-Andrée Villeneuve
Sorel-Tracy	L'hon. Ronald Dudemaine

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Longueuil	M. le juge de paix magistrat Marc Renaud Poste vacant
Saint-Hyacinthe	M. le juge de paix magistrat Robert Lanctôt
Salaberry-de-Valleyfield	M ^{me} la juge de paix magistrat Marie-Chantal Doucet

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	569	406	557	416
Chambre civile (petites créances)	4 253	3 649	2 688	2 033
Chambre criminelle et pénale	15 819	13 193	16 233	14 437
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 652	3 250	1 399	2 997
Chambre de la jeunesse (délinquance)	2 347	2 443	2 819	2 517

Montréal

À Montréal, les activités judiciaires de la Cour se déroulent dans trois édifices distincts. Il s'agit du palais de justice situé sur la rue Notre-Dame Est pour les matières civile, administrative, criminelle et pénale; de l'édifice de la Cour du Québec situé sur la rue de Bellechasse Est, où loge la Chambre de la jeunesse, pour les matières d'adoption, de protection de la jeunesse et de justice pénale pour adolescents; et de l'édifice du Centre de services judiciaires Gouin situé sur le boulevard Gouin Ouest, pour la matière criminelle dans les dossiers où des accusations sont portées simultanément contre plusieurs personnes.



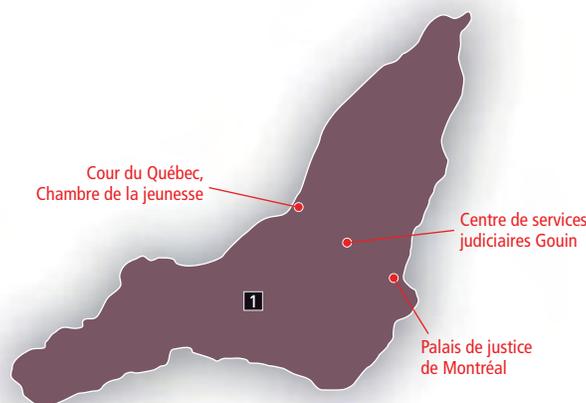
L'honorable Ruth Veillet
Juge coordonnatrice de la région



Palais de justice ●

DISTRICT JUDICIAIRE

1 Montréal



En matière de justice, la ville de Montréal se distingue. Elle abrite les premier et troisième palais de justice en importance au Québec, tant pour le nombre de juges que pour le nombre de salles d'audience. Le palais de justice situé sur la rue Notre-Dame Est est, non seulement le plus important au Québec, mais aussi le deuxième en Amérique du Nord, après celui de Chicago. Le palais de justice situé sur la rue de Bellechasse Est, le troisième en importance au Québec, est le seul en Amérique du Nord à abriter uniquement des juges et des avocats travaillant exclusivement dans les matières relatives à la jeunesse.

Le volume de dossiers traités à ces deux endroits, dans toutes les instances, est le plus important au Québec. De plus, les juges de la Cour doivent faire face à la diversité culturelle plus que partout ailleurs sur le territoire du Québec.

L'unité de coordination de Montréal compte près du tiers des juges de la Cour.

Pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007, la région a bénéficié des services de 85 juges répartis dans les matières civile (32), criminelle et pénale (30) et dans les matières relatives à la jeunesse (23).

Durant la même période, sept juges ont pris leur retraite, soit trois à la Chambre civile, trois à la Chambre criminelle et pénale et un à la Chambre de la jeunesse.

La Chambre civile a accueilli cinq nouveaux juges en septembre et en novembre 2006 ainsi qu'en juin 2007. Il s'agit des juges Julie Veilleux, Henri Richard, Alain Breault, Mark Shamie et Marie Michelle Lavigne. La Chambre criminelle et pénale a accueilli une nouvelle juge en février 2007, la juge Manon Ouimet et en octobre 2007, le juge Patrick Healy.

Enfin, en octobre 2007, le juge Patrice Hurtubise a été nommé à la Chambre de la jeunesse.

Un poste de la Chambre de la jeunesse de Montréal a été transféré et pourvu en juin 2006 dans la région de l'Outaouais.

Trois juges ont été absents en raison de problèmes de santé et un quatrième s'est prévalu d'un congé sans solde.

Sept juges de la région exercent des fonctions de gestion. Un juge de la Chambre civile occupe la fonction de juge coordonnateur adjoint de cette chambre. Quatre juges de la Chambre criminelle et pénale occupent respectivement les fonctions de juge en chef adjoint et de juge coordonnateur adjoint de cette chambre, de présidente et de vice-président (à mi-temps) du Tribunal des professions. Deux juges de la Chambre de la jeunesse occupent respectivement les fonctions de juge coordonnatrice régionale et de juge coordonnateur adjoint de cette chambre.

Même si, dans les faits, 85 juges composent les effectifs de la région, nous avons dû fonctionner avec des effectifs réduits durant toute la période. Il en est ainsi malgré le fait que la Chambre civile ait reçu les services de juges suppléants pour un total de 270 jours et que la Chambre criminelle et pénale ait reçu les services de juges suppléants pour un total de 24 jours.

Juges de paix magistrats

Montréal compte sept juges de paix magistrats, dont deux siègent régulièrement à l'extérieur de Montréal.

Les juges de paix magistrats entendent des affaires de nature pénale en salles d'audience. Ils autorisent aussi, dans le cadre de leur travail en chambre, certaines procédures permettant aux différents corps policiers d'effectuer les enquêtes nécessaires pour déterminer la nature criminelle d'activités ou de gestes commis par des individus ou des groupes.

Le volume de dossiers traités par les juges de paix magistrats de Montréal est très important.

Colloques avec le Barreau de Montréal

Le 11 avril 2007, la Chambre de la jeunesse, en collaboration avec le Barreau de Montréal, a tenu un colloque dont le thème était : « La conférence de règlement à l'amiable dans les matières relatives à la jeunesse ».

Ce colloque a regroupé environ 150 personnes : juges, avocats et intervenants des centres jeunesse. Tous ont apprécié les conférences. Les échanges interpersonnels ont été, par ailleurs, des plus profitables pour chacun des participants.

Le 2 mai 2007, la Chambre civile, en collaboration avec le Barreau de Montréal, a également tenu un colloque dont le thème était : « La Division administrative et d'appel de la Chambre civile de la Cour du Québec ».

Ce colloque a réuni environ 160 juges et avocats. Ces derniers ont grandement apprécié recevoir de l'information sur le déroulement des activités de cette nouvelle division administrative.

Comités mixtes

Les juges de la région de Montréal participent activement à de nombreux comités regroupant différents intervenants du milieu judiciaire, dont notamment les comités de liaison et autres comités formés par le Barreau de Montréal :

- ◆ Chambre civile : comité de liaison, trois juges.
- ◆ Chambre criminelle et pénale : administration de la justice en matière criminelle et pénale, trois juges.
- ◆ Chambre de la jeunesse : comité de liaison, trois juges.
- ◆ Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, un juge.
- ◆ Comité sur l'accès à la justice en langue anglaise, un juge.

Stages d'étudiants en droit – accueil d'étudiants

Les ententes signées entre la Cour du Québec et les facultés de droit des universités McGill, Montréal et du Québec à Montréal prévoient l'accueil de stagiaires, des étudiants de troisième année, par des juges des trois chambres de la Cour. Les juges et les étudiants apprécient grandement cette expérience.

De plus, à l'occasion de visites ponctuelles, les juges accueillent régulièrement des étudiants en enseignement secondaire ou collégial.

Tribunaux-écoles et autres événements

Plusieurs juges ont participé, au cours de la présente année, à des activités diverses, dont les tribunaux-écoles.

Certains juges ont agi à titre de conférenciers à l'occasion de rencontres informatives ou éducatives auprès de différents groupes.

Faits saillants concernant chacune des chambres

Chambre civile

Des progrès notables ont été réalisés en matière civile au cours de l'année 2006-2007. Le défi principal en cette matière demeure néanmoins de réduire davantage les délais de mise au rôle, tant en matière civile dans les causes de plus de deux jours, qu'à la Division des petites créances.

Pour ce faire, les démarches proposées se situent à deux niveaux, soit :

- a) tenir un plus grand nombre de conférences préparatoires, dont l'objectif est de diminuer le nombre de journées d'audience demandées, ainsi que créer une dynamique propice aux discussions visant le règlement à l'amiable ;
- b) favoriser autant que possible la tenue de conférences de règlement à l'amiable tout en maintenant en place le projet pilote de conférences de règlement à l'amiable déjà amorcé pour les causes dont la durée d'audition est de quatre jours et plus.

La popularité des conférences de règlement à l'amiable ne cesse d'augmenter. À cet égard, il suffit de mentionner que le nombre de demandes de conférences de règlement à l'amiable est passé de 34² à 92³ en une seule année, ce qui représente une augmentation des demandes de près de 200 %.

Il s'agit d'une mesure particulièrement efficace pour atteindre l'objectif de diminution des délais que propose la Chambre civile, d'autant plus que le pourcentage de réussite est excellent.

Quant au projet pilote mentionné précédemment, soulignons que depuis sa mise en place, environ 65 dossiers ont été confiés à des juges afin qu'ils tiennent des conférences de règlement à l'amiable. Là encore, les résultats sont particulièrement positifs.

Chambre criminelle et pénale

Chaque année, le principal défi en matière criminelle est la gestion des dossiers. Cette année, cette gestion doit être de plus en plus imaginative, non seulement en raison du nombre élevé de dossiers, mais également en raison des délais.

Au cours de la dernière année judiciaire, les efforts investis par les corps policiers spécialisés dans des opérations complexes se sont répercutés sur le travail des juges siégeant en matière criminelle et pénale en alourdissant la gestion des dossiers. En effet, dans

2. Période comprise entre septembre 2005 et avril 2006.

3. Période comprise entre avril 2006 et mai 2007.



L'honorable Armando Aznar
Juge coordonnateur adjoint de
la région à la Chambre civile



L'honorable Élisabeth Corte
Juge coordonnatrice adjointe de
la région à la Chambre criminelle
et pénale

un même dossier, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales portent un plus grand nombre de chefs d'accusation contre un plus grand nombre d'accusés. En outre, un nombre grandissant d'accusés se présentent seuls devant la cour, même lorsque les accusations sont graves. Ces dossiers exigent une gestion individualisée et davantage de jours d'audition.

Ce travail soutenu des policiers dans les dossiers complexes a également comme conséquence d'augmenter le nombre de demandes d'autorisations judiciaires en matière de perquisition et d'écoute électronique, demandes qui exigent une gestion très rigoureuse.

Tout en maintenant son leadership, l'équipe de coordination de la Chambre criminelle et pénale ne ménage aucun effort de concertation avec tous les intervenants afin de favoriser la mise en application des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Chambre de la jeunesse

Dans les matières relatives à la jeunesse, le processus de réorganisation entamé en 2001 est terminé. Toutefois, il évolue constamment de façon à tenir compte des besoins du service et de certaines contraintes.

Un système d'assignations souple et la collaboration de tous les juges facilitent le maintien des délais d'audition raisonnables.

Le volume d'activités judiciaires se maintient depuis quelques années, tant en matière de protection de la jeunesse qu'en matière de justice pénale pour adolescents. Il importe de souligner qu'en matière de protection de la jeunesse, les cas soumis sont de plus en plus complexes et lourds ; il en résulte donc une augmentation importante du nombre de causes de longue durée.

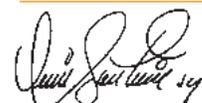
Dès le début du processus judiciaire, et ce, de manière courante, la gestion des dossiers de longue durée est maintenant confiée à un juge distinct. De plus, un comité restreint a été formé pour mettre en place un processus simple et efficace de gestion de ces dossiers. Ce processus permet une utilisation optimale du temps des juges et des salles d'audience, pour le plus grand bénéfice des justiciables.

La Chambre de la jeunesse de Montréal offre à tous les justiciables qui veulent s'en prévaloir des conférences de règlement à l'amiable, comme le prévoit la *Loi sur la protection de la jeunesse* récemment modifiée.

Les nouvelles dispositions législatives auront sûrement un effet sur les pratiques judiciaires ; il faudra rapidement s'adapter, notamment sur le plan de la gestion des rôles et des assignations.



L'honorable Denis Saulnier
Juge coordonnateur adjoint de
la région à la Chambre de la jeunesse



Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Montréal	Montréal	Montréal Montréal – Chambre de la jeunesse Montréal – Gouin	

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
1, rue Notre-Dame Est 410, rue de Bellechasse Est 450, boulevard Gouin Ouest	<p>L'hon. Normand Amyot L'hon. Denis Asselin L'hon. Armando Aznar, juge coordonnateur adjoint, Chambre civile L'hon. Raoul P. Barbe L'hon. Normand Bastien L'hon. Lucille Beauchemin L'hon. Michel Bellehumeur L'hon. Nicole Bernier L'hon. Serge Boisvert L'hon. Jean-Pierre Bonin L'hon. Louise Bourdeau L'hon. Jean-Pierre Bourduas L'hon. François Bousquet L'hon. Jean-Pierre Boyer L'hon. Jean-Paul Braun L'hon. Alain Breault L'hon. Simon Brossard L'hon. Carole Brosseau L'hon. Gilles Cadieux L'hon. Brigitte Charron L'hon. Denis Charrette (juge suppléant) L'hon. Louise Comeau L'hon. Micheline Corbeil-Laramée (juge suppléante) L'hon. Élisabeth Corte, juge coordonnatrice adjointe, Chambre criminelle et pénale L'hon. Suzanne Coupal L'hon. Sylvain Coutlée L'hon. Élane Demers L'hon. Antonio De Michele L'hon. Henri-Rosaire Desbiens (juge suppléant) L'hon. Michel Desmarais (juge suppléant) L'hon. Jacques Désormeau (juge suppléant) L'hon. Jean Dionne (juge suppléant)</p>

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
1, rue Notre-Dame Est	L'hon. Daniel Dortéus
410, rue de Bellechasse Est	L'hon. Sylvie Durand
450, boulevard Gouin Ouest	L'hon. Ginette Durand-Brault (juge suppléante)
	L'hon. Jean-B. Falardeau
	L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint, Chambre criminelle et pénale
	L'hon. Gilles Garneau
	L'hon. François J. Godbout
	L'hon. Lucie Godin
	L'hon. Brigitte Gouin
	L'hon. Louis Grégoire
	L'hon. Yves Hamel
	L'hon. Suzanne Handman
	L'hon. Patrick Healy
	L'hon. Martin Hébert
	L'hon. Patrice Hurtubise
	L'hon. Michel Jasmin
	L'hon. Ann-Marie Jones
	L'hon. Jean-F. Keable
	L'hon. Jacques Lachapelle (juge suppléant)
	L'hon. Céline Lacerte-Lamontagne
	L'hon. Gilson Lachance
	L'hon. Denis Lavergne, vice-président du Tribunal des professions
	L'hon. Daniel Lavery
	L'hon. Marie Michelle Lavigne
	L'hon. Claude Leblond
	L'hon. Guy Lecompte
	L'hon. Michèle Lefebvre
	L'hon. Louis A. Legault
	L'hon. Guy Lévesque
	L'hon. Gérald Locas
	L'hon. Robert Marchi
	L'hon. Eliana Marengo
	L'hon. Rolande Matte
	L'hon. Claude Millette
	L'hon. Hélène V. Morin
	L'hon. Gilles L. Ouellet
	L'hon. Manon Ouimet
	L'hon. Jacques Paquet
	L'hon. Claude Parent
	L'hon. Michèle Pauzé
	L'hon. Céline Pelletier (juge suppléante)
	L'hon. André Perreault
	L'hon. Michel A. Pinsonnault
	L'hon. Louise Provost, présidente du Tribunal des professions
	L'hon. Diane Quenneville
	L'hon. André Renaud

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
1, rue Notre-Dame Est 410, rue de Bellechasse Est 450, boulevard Gouin Ouest	L'hon. Isabelle Rheault L'hon. Henri Richard L'hon. Jacques R. Roy L'hon. René Roy L'hon. Robert Sansfaçon L'hon. Denis Saulnier, juge coordonnateur adjoint, Chambre de la jeunesse L'hon. Mark Shamie L'hon. Hugues St-Germain (juge suppléant) L'hon. Joseph Tarasofsky (juge suppléant) L'hon. Bernard Tellier (juge suppléant) L'hon. Christian M. Tremblay L'hon. Suzanne Vadboncœur L'hon. Martin Vauclair L'hon. Ruth Veillet, juge coordonnatrice L'hon. Julie Veilleux L'hon. Clermont Vermette (juge suppléant) L'hon. Raymonde Verreault L'hon. Louise Villemure L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré L'hon. Dominique Wilhelmy L'hon. Gaétan Zonato

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Montréal	M ^{me} la juge de paix magistrat Suzanne Bousquet M. le juge de paix magistrat Louis Duguay M. le juge de paix magistrat Pierre Fortin M. le juge de paix magistrat François Kouri M. le juge de paix magistrat Gilles Michaud M. le juge de paix magistrat Gilles Pigeon M ^{me} la juge de paix magistrat Johanne White

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	3 501	2 444	3 623	2 841
Chambre civile (petites créances)	6 045	4 484	7 341	5 357
Chambre criminelle et pénale	21 317	20 460	17 252	21 826
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 976	6 694	1 765	4 916
Chambre de la jeunesse (délinquance)	3 257	3 344	3 499	3 628

Outaouais

La région de coordination de l'Outaouais correspond au territoire de la région administrative 07 du gouvernement du Québec. Elle regroupe le district judiciaire de Hull (couvert par le palais de justice de Gatineau), le district judiciaire de Pontiac (couvert par le palais de justice de Campbell's Bay) et la partie ouest du district judiciaire de Labelle (couverte par le palais de justice de Maniwaki).

La région s'étend sur un vaste territoire urbain, semi-urbain, rural et forestier qui longe la province voisine de l'Ontario avec laquelle elle partage une frontière de près de 300 kilomètres.



L'honorable Jean-François Gosselin
Juge coordonnateur de la région

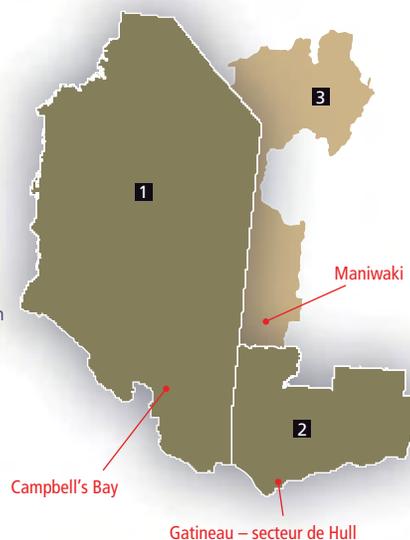


Palais de justice ●
et points de service

DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Hull
- 2 Pontiac
- 3 Labelle (en partie)

La partie du district judiciaire de Labelle couverte par le palais de justice de Maniwaki relève de la région de l'Outaouais, la partie du même district couverte par le palais de justice de Mont-Laurier relevant de la région de coordination de Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle.



Les 10 juges, les 2 juges suppléants et les 2 juges de paix magistrats résident tous dans la ville de Gatineau, la quatrième en importance au Québec avec sa population de plus de 240 000 habitants. Avec sa siamoise Ottawa, Gatineau forme la quatrième agglomération urbaine en importance au Canada, sa population globale de plus de 1,1 million d'habitants la plaçant immédiatement derrière Toronto, Montréal et Vancouver.

Si le district judiciaire de Hull est majoritairement peuplé de francophones (surtout dans l'est de la ville de Gatineau, dans sa couronne nord et dans le secteur de la Petite-Nation), il en va autrement du district de Pontiac, dont la population est majoritairement anglophone. Une présence importante de Métis et d'Autochtones vivant hors réserve contribue en outre à la richesse de ce tissu social.

Quant à la partie du district de Labelle couverte par le palais de justice de Maniwaki, elle est, elle aussi, très majoritairement francophone, à l'exception des deux réserves algonquines de Kitigan Zibi et de Lac-Rapide.

Tant à Maniwaki qu'à Campbell's Bay, les relations qu'entretient l'appareil judiciaire avec les Amérindiens sont harmonieuses, et ce, notamment en raison du travail de liaison exceptionnel qu'effectuent les deux travailleurs parajudiciaires autochtones affectés aux palais de justice de ces villes.

Par ailleurs, les faits saillants de cette année s'articulent autour d'axes qui ont constitué autant de priorités en matière de gestion des ressources judiciaires. Il s'agit de l'augmentation des ressources humaines, du resserrement des mesures de sécurité entourant la tenue des audiences, de la création de la Division administrative et d'appel, de la consolidation des mesures alternatives de règlement des litiges et de la gestion du flux de dossiers provenant du transfert de la compétence criminelle de la cour municipale.

La gestion des ressources humaines

Au chapitre des ressources humaines, l'année judiciaire 2006-2007 passera à la petite histoire régionale comme étant celle où l'on aura vu le nombre de juges de la Cour passer de 9 à 10. Attendu depuis 1982, l'ajout de ce dixième poste, finalement pourvu en juin 2007, permettra d'augmenter de 11 %, et ce, de façon récurrente, la capacité de la Cour d'entendre des litiges et d'en disposer. Précisons cependant que les données statistiques ayant permis de justifier l'octroi de ce poste additionnel ne tenaient pas compte de l'augmentation substantielle et récurrente du volume des affaires à traiter en Chambre criminelle, en raison du transfert de la compétence criminelle de la cour municipale de la Ville de Gatineau à la Cour du Québec. Par conséquent, la région se trouve encore aujourd'hui en déficit de ressources judiciaires.

Il faut en outre déplorer la précarité des services offerts à la population en raison de la diminution constante du personnel affecté à la Direction régionale des services judiciaires. En une douzaine d'années, en effet, les effectifs ont été réduits de près de la moitié, alors que les services demandés par la population ont augmenté de façon considérable, notamment en matière de petites créances et en matière criminelle adulte.

Les mesures de sécurité

Le resserrement des mesures de sécurité a par ailleurs constitué une priorité importante au cours de la dernière année. La Cour avait récemment obtenu qu'un constable spécial soit affecté aux palais de justice de Maniwaki et de Campbell's Bay quand elle y siègeait en matière criminelle et dans les matières relatives à la jeunesse. Les événements tragiques survenus au Collège Dawson en septembre 2006 ont accéléré la réflexion et provoqué une remise en question de certaines pratiques qui avaient cours jusque-là. Il s'agit de l'encadrement plus sécuritaire des détenus amenés pour comparution dans la salle à volume, du déplacement des détenus en attente de comparution hors des aires accessibles au public et de l'affectation des salles d'audience de façon à éviter le transport de détenus d'une salle à l'autre par les aires accessibles au public. Voilà autant de modifications qui ont

eu pour effet d'améliorer la sécurité des personnes gravitant autour de l'appareil judiciaire et des usagers eux-mêmes. L'ajout de deux postes de constables spéciaux au palais de justice de Gatineau, portant les effectifs à huit, et l'affectation au palais de justice de Maniwaki d'un constable spécial de Mont-Laurier ont également contribué de façon importante à sécuriser l'environnement fondamentalement à risque que constitue un palais de justice.

Mesures alternatives de règlement des litiges

Par ailleurs, l'année 2006-2007 en aura été une de consolidation sur le plan des mesures alternatives de règlement des litiges. Lancé il y a plus de deux ans, le programme de conférences de règlement à l'amiable en matière civile connaît un très grand succès. De fait, plus d'une centaine de conférences de règlement ont été tenues jusqu'à maintenant, avec un taux de succès de 93 %. Des programmes analogues de conférences de règlement dans les matières relatives à la jeunesse et de conférences de facilitation en matière pénale ont depuis été mis sur pied dans la région.

Transfert de la compétence criminelle de la cour municipale

Finally, la dernière priorité de gestion de l'année judiciaire 2006-2007 s'est imposée d'elle-même à la suite de la décision, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006, de la Ville de Gatineau de retirer à sa cour municipale la compétence qu'elle exerçait jusque-là en matière criminelle. Un total de 5 700 dossiers ont été ouverts à Gatineau en Chambre criminelle au cours de l'année civile 2006 et on peut raisonnablement anticiper que le volume total des nouveaux dossiers passera à 6 800 en 2007. Cette augmentation récurrente du volume des affaires à traiter en Chambre criminelle, qui se situera à 19 %, pose un défi énorme à l'appareil judiciaire.

Les délais judiciaires

Dans les matières relatives à la jeunesse, les délais cibles fixés par la Cour et par la loi sont généralement respectés. En matière civile, la situation est plus nuancée. Les délais sont excellents en Division administrative et d'appel (à l'exception de la matière fiscale). En division régulière, ils ont été réduits de 6 mois pour être ramenés à 18 mois grâce, entre autres, à la tenue d'un travail éclair. Les délais ont par contre augmenté de façon importante en Division des petites créances, et ce, essentiellement en raison du délai de près de 9 mois qui s'est écoulé entre l'ouverture du dixième poste de juge et la nomination de son titulaire. Néanmoins, le raffinement de la grille de fixation des procès, qui permet de maximiser le temps d'audience, et l'ajout de ressources judiciaires devraient permettre de stabiliser, sinon d'infléchir la tendance au cours de la prochaine année.

Les délais de fixation à procès en matière criminelle ont légèrement augmenté. Cependant, ces données ne sont pas significatives, puisque la très grande majorité des dossiers, autrefois dévolus à la cour municipale, se trouvent encore dans la salle à volume, n'étant pas prêts à être fixés à procès. Indication beaucoup plus pertinente de ce à quoi l'on peut s'attendre pour l'année 2007-2008, le volume des dossiers traités quotidiennement dans la salle à volume (comparutions et pratique) a explosé, les séances de la Cour débordant fréquemment de

la plage horaire prévue au *Règlement de la Cour du Québec*. En matière pénale cependant, les délais sont plus satisfaisants, puisque les deux juges de paix magistrats qui y sont affectés réussissent à les maintenir à l'intérieur des paramètres de la normalité.

Activités des juges

Soulignons la participation des juges de l'Outaouais à diverses activités universitaires et pédagogiques et à de nombreuses tables régionales de concertation.

Ainsi, au cours de l'année judiciaire 2006-2007, les juges de l'Outaouais ont, entre autres, participé à une table de concertation sur le fonctionnement de la salle à volume en matière criminelle. Ils ont également pris part à une table régionale de concertation en justice et santé mentale.

De plus, les juges ont participé à divers exercices de concertation pour améliorer la prestation de services dans les matières relatives à la jeunesse et en matière de petites créances, dont la création d'un service de consultation juridique à faible coût offert par le Jeune Barreau de l'Outaouais.

Les juges ont aussi été très présents à la Faculté de droit (Section de droit civil) de l'Université d'Ottawa et au Centre de formation d'Ottawa de l'École du Barreau du Québec. Plusieurs y ont donné des cours, prononcé des conférences ou présidé des séances de tribunaux-écoles ou de pratiques d'équipes interfacultaires de plaidoirie. De même, les juges ont accueilli au palais de justice plusieurs étudiants de la faculté et du Barreau, soit dans le contexte de séances d'observation à la Cour (et ce, dans les trois matières), soit à l'intérieur de stages effectués à titre d'adjoints juridiques au cours de l'année universitaire.

Enfin, les juges se rendent disponibles pour rencontrer d'autres groupes intéressés par le droit ou les affaires judiciaires à l'occasion, par exemple, de journées carrière, de journées portes ouvertes ou de visites scolaires au palais de justice. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'un juge de la Cour a accueilli les 18 jeunes participant au camp *Aventure en Cour* d'Éducaloi, à l'été 2007, et qu'il a présidé le procès simulé auquel ils se sont prêtés en fin de séjour.

Les médias

Un mot, en terminant, sur les relations avec les médias. Couvertes sur une base régulière par un journal, deux stations de radio et trois stations de télévision francophones (et occasionnellement par les médias anglophones d'Ottawa), les activités judiciaires du palais de justice de Gatineau sont largement publicisées.

Une équipe enthousiaste

Enfin complète, et ce, pour la première fois, l'équipe de la Cour en Outaouais se veut polyvalente, dynamique, dévouée et solidaire. Malgré l'ampleur des défis qui se présentent à elle, elle envisage la prochaine année judiciaire avec optimisme et enthousiasme. Par ailleurs, un nouveau juge coordonnateur prendra la relève de l'actuel à compter du 3 novembre 2007.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Outaouais	Gatineau – secteur de Hull	Campbell's Bay Gatineau – secteur de Hull Maniwaki	

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Gatineau	L'hon. Jules Barrière (juge suppléant) L'hon. Pierre Chevalier L'hon. Bernard Dagenais (juge suppléant) L'hon. Nicole Gibeault L'hon. Jean-François Gosselin, juge coordonnateur L'hon. Lynne Landry L'hon. Réal R. Lapointe L'hon. Serge Laurin L'hon. Rosemarie Millar L'hon. Michel Séguin L'hon. Raymond Séguin L'hon. Louise Turpin

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Gatineau	M ^{me} la juge de paix magistrat Christine Auger M. le juge de paix magistrat Georges Benoît

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	156	118	136	107
Chambre civile (petites créances)	663	493	477	374
Chambre criminelle et pénale	5 175	4 471	6 310	5 645
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	602	993	421	993
Chambre de la jeunesse (délinquance)	942	927	1 022	1 054

Québec–Chaudière–Appalaches

Le territoire de la région de Québec–Chaudière–Appalaches s'étend, sur la rive nord, de La Malbaie à Trois-Rivières et, sur la rive sud, de Montmagny à Thetford Mines, incluant la Beauce. Les villes de Québec et de Lévis sont les principaux centres urbains de cette région.



L'honorable Claude C. Boulanger
Juge coordonnateur de la région

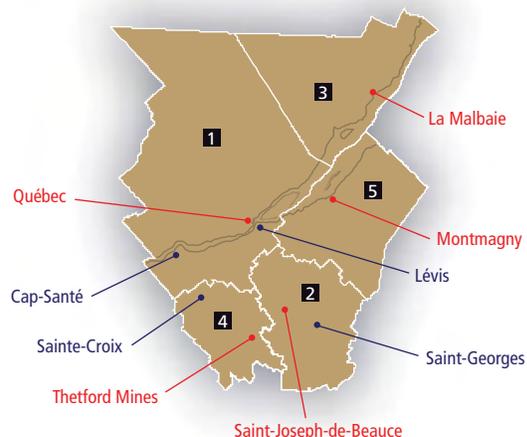


DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Québec
- 2 Beauce
- 3 Charlevoix
- 4 Frontenac
- 5 Montmagny

Palais de justice et points de service ●

Points de service fonctionnant sur une base itinérante ●



Les palais de justice de cette région sont situés à La Malbaie, Québec, Montmagny, Saint-Joseph-de-Beauce et Thetford Mines.

De plus, les juges de la Chambre civile, Division des petites créances, siègent de façon ponctuelle à Cap-Santé, Lévis et Sainte-Croix.

La région de Québec compte 40 juges résidents, dont un à Montmagny et un autre à Saint-Joseph-de-Beauce.

Le juge Pierre Coderre a été nommé en février 2007 à la Chambre civile afin de pourvoir le poste laissé vacant par le juge Michel St-Hilaire une année auparavant. De plus, le juge Jean Drouin a pris sa retraite le 30 mai 2007 et n'a pas été remplacé à ce jour.

Tous trois de la région, le juge en chef associé, René de la Sablonnière, et les juges en chef adjoints Paule Gaumond et Michel Simard, respectivement affectés à l'origine à la Chambre criminelle et pénale, à la Chambre de la jeunesse et à la Chambre civile, exercent des responsabilités administratives à temps complet depuis plusieurs années.

Aussi, une juge de la Chambre civile et un autre de la Chambre criminelle et pénale siègent à temps partiel au Tribunal des professions.

Quatre juges de paix magistrats couvrent également le territoire.

La tenue de tables de concertation

Les juges de la région de Québec participent, avec les intervenants qui prennent part au processus judiciaire de chacune des chambres, aux rencontres courantes des tables de concertation. Ces rencontres portent sur les difficultés éprouvées à l'intérieur des différents processus judiciaires et visent à y apporter des solutions.

La tenue de séminaires de concert avec les autres cours et la Faculté de droit de l'Université Laval

En vue de parfaire constamment leurs connaissances, les juges collaborent, avec leurs collègues des autres juridictions et le corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval, à la tenue de conférences portant sur des sujets d'intérêt juridique.

Cette formation s'ajoute à la formation régionale que les juges suivent chaque année et aux conférences ou à la formation additionnelle qui se tiennent de façon ponctuelle.

Les initiatives en matière d'éducation juridique

Depuis plusieurs années, les juges s'occupent de sensibiliser les jeunes à la loi en les recevant dans leurs salles d'audience pour leur expliquer le processus judiciaire.

Avec leurs collègues de la Cour supérieure, les juges de la Cour du Québec ont participé à l'implantation dans la région du programme d'éducation juridique établi par l'Association du Barreau canadien à l'intention des étudiants de 4^e secondaire. Ce programme vise à sensibiliser les jeunes au processus judiciaire et aux droits fondamentaux au moyen d'un appel simulé portant sur une question relative à la Charte canadienne des droits et libertés.

En outre, plusieurs juges participent à différentes activités tenues par des institutions scolaires. Ces activités visent à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'indépendance judiciaire, à expliquer le système de justice et à faire comprendre le rôle respectif des multiples intervenants.

Les étudiants de la Faculté de droit de l'Université Laval et ceux de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec

Les juges reçoivent des stagiaires de la Faculté de droit de l'Université Laval de Québec. Ce projet se réalise chaque année à la suite de la signature d'un protocole qui traite entre autres de cette question. Les étudiants assistent un juge une journée par semaine pendant toute l'année universitaire, soit de septembre à avril.

La Cour reçoit aussi les étudiants de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec dans le contexte d'un atelier de rédaction de jugements à la suite de l'audition de dossiers en matière de petites créances.

Faits saillants concernant chacune des chambres

Chambre civile

Plus de 700 dossiers sont appelés lors des appels des causes 3 fois par année, sans compter plus de 140 dossiers de causes longues de plus de 2 jours. Le rôle est aussi constitué de plus de 1 600 dossiers de petites créances.

Les juges de la région ont participé au projet pilote de conférences de règlement à l'amiable que la Cour a mis sur pied. Le palais de justice de Québec possède toutes les installations nécessaires pour la tenue de ces conférences.

Ce projet, mis en place en 2003, est désormais permanent et atteint un taux de réussite supérieur à 85 %.

La Cour a aussi mis sur pied un autre projet pilote en 2006 pour favoriser ce type de conférences. Ainsi, un juge communique avec les parties afin d'évaluer la possibilité de tenir une conférence de règlement à l'amiable. Si la tenue de cette conférence est impossible, le dossier est confié au juge coordonnateur adjoint qui examine la possibilité de tenir une conférence préparatoire.

Depuis avril 2007, le juge communique avec chacune des parties et avec leur procureur pour effectuer cette démarche dans tous les dossiers de causes longues, c'est-à-dire de plus de deux jours. Si aucune entente n'intervient, le juge fixe immédiatement la date où le dossier sera entendu, et ce, dans le délai le plus rapproché. Cette nouvelle approche permet une meilleure accessibilité aux justiciables.

Cette approche a reçu l'aval du Barreau et, jusqu'à maintenant, les avocats s'en déclarent très satisfaits.

La Chambre civile collabore avec l'École professionnelle du Barreau du Québec en recevant des étudiants de cette institution à l'occasion d'une audience. Le juge qui préside rencontre les étudiants avant et après l'audience pour leur expliquer le dossier et répondre à leurs questions. Pendant l'année en cours, environ 125 étudiants de l'école ont bénéficié de cet atelier.

La même démarche existe aussi avec les étudiants de la Faculté de droit de l'Université Laval. Ces derniers assistent à des auditions avec leur professeur et reçoivent un enseignement complémentaire à celui donné par leur enseignant facultaire.

La Cour a aussi tenu deux colloques avec les membres du Barreau de Québec afin de mieux servir les utilisateurs des tribunaux :

1. un colloque a traité des conférences de règlement à l'amiable et a attiré plus de 100 avocats. Il a permis aux avocats, non seulement d'être sensibilisés à ce nouveau mode alternatif de règlement des conflits, mais également de préciser leur rôle ;
2. un colloque a présenté la nouvelle Division administrative et d'appel.



L'honorable François Godbout
Juge coordonnateur adjoint
de la région à la Chambre civile

François Godbout

Enfin, précisons que la Chambre civile a apporté une attention spéciale aux dossiers de défense orale. Ces dossiers sont traités avec diligence, dans l'esprit de la nouvelle réforme du *Code de procédure civile*.

Toutes ces approches sont mises en place pour permettre que les dossiers soient achevés dans les délais cibles que la Cour a fixés. Nous entendons poursuivre le travail sur la gestion des dossiers afin d'atteindre cet objectif.

Nous souhaitons aussi poursuivre notre collaboration avec le Barreau du Québec et, plus spécialement, avec le comité Barreau – Cour du Québec qui a permis, cette année, la concrétisation de deux colloques d'importance en matière civile. Au cours de la prochaine année, le comité entend aussi mettre en place des projets pour les avocats qui exercent leur profession plus particulièrement auprès des deux autres chambres.

Chambre criminelle et pénale

La Chambre criminelle et pénale a aussi participé à un projet visant à offrir aux justiciables une alternative de règlement de conflits. Elle propose en effet la collaboration d'un juge à des conférences de facilitation en matière pénale. Ce projet se poursuit.

De plus, les poursuites judiciaires qui résultent d'enquêtes policières d'envergure visant la lutte aux stupéfiants, à la fraude, à la prostitution juvénile et à l'extorsion ont nécessité plusieurs jours d'audience et ont fait l'objet d'une couverture médiatique importante.

Par ailleurs, une séance de comparution a lieu les samedis par visioconférence. Cette nouvelle technologie permet à un accusé de comparaître à distance, plus précisément du centre de détention. Cette approche évite notamment le transport de prévenus du centre de détention au palais de justice.

Ainsi, des prévenus peuvent suivre le déroulement de leur cause sans être présents au palais de justice. Cette technologie existe maintenant dans tous les palais de justice de la région et elle peut être utilisée dans les dossiers relevant de chaque chambre.



L'honorable Michel Babin
Juge coordonnateur adjoint
de la région à la Chambre
criminelle et pénale

Chambre de la jeunesse

Le projet pilote de conciliation judiciaire dans les matières relatives à la jeunesse, mis en place dans la région de Québec depuis 2003, s'est poursuivi. Il est devenu permanent et de plus en plus de justiciables y ont recours. Les résultats sont probants.

En outre, une juge a collaboré à la confection d'une vidéo d'une séance de conciliation judiciaire destinée à la formation des avocats, des intervenants sociaux et des juges.

À l'été 2007, les juges ont participé à une formation portant sur les modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Dans la région de Chaudière-Appalaches, se sont tenus deux colloques portant sur les conférences de règlement à l'amiable en matière de protection de la jeunesse. Avocats, juges et intervenants sociaux des quatre districts judiciaires couverts par cette région y ont été conviés.

L'an passé, les juges de la Chambre de la jeunesse et ceux de la Chambre criminelle et pénale ont offert la possibilité d'intégrer, en un seul et même processus judiciaire, une poursuite criminelle et une procédure en matière de protection de la jeunesse lorsque les deux situations résultent des mêmes faits. Ce projet se poursuivra en 2007-2008 et les juges entendent mieux faire connaître ce programme.

Par ce service, la magistrature de Québec vise plusieurs objectifs dont le principal est certainement d'éviter aux justiciables vivant une telle situation d'avoir à témoigner deux fois sur les mêmes faits. Ce processus intégré sera le plus souvent appliqué dans les situations alléguées de violence corporelle ou de sévices sexuels.



L'honorable Lucie Rondeau
Juge coordonnatrice adjointe
de la région à la Chambre de
la jeunesse

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Québec- Chaudière- Appalaches	Montmagny Québec Saint-Joseph-de-Beauce	La Malbaie Montmagny Québec Saint-Joseph-de-Beauce Thetford Mines	Cap-Santé Lévis Saint-Georges Sainte-Croix

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Montmagny	L'hon. Jogues Lavoie L'hon. Yvon Mercier (juge suppléant)
Québec	L'hon. Jean Alarie (juge suppléant) L'hon. Michel L. Auger L'hon. Michel Babin, juge coordonnateur adjoint, Chambre criminelle et pénale L'hon. Andrée Bergeron L'hon. Lina Bond L'hon. Rémi Bouchard L'hon. Hélène Bouillon L'hon. Claude C. Boulanger, juge coordonnateur L'hon. R. Peter Bradley L'hon. André-J. Brochet L'hon. André C. Cartier L'hon. Gilles Charest, juge en chef adjoint, cours municipales L'hon. André Cloutier, responsable de la Division administrative et d'appel L'hon. Pierre Coderre L'hon. René de la Sablonnière, juge en chef associé L'hon. Jean-François Dionne L'hon. Jean Drouin (juge suppléant) L'hon. Colette Duford L'hon. Marc Dufour (juge suppléant) L'hon. Jean-Pierre Dumais L'hon. Guy Gagnon, juge en chef L'hon. Paule Gaumont, juge en chef adjointe, Chambre de la jeunesse L'hon. G.-André Gobeil L'hon. François Godbout, juge coordonnateur adjoint, Chambre civile L'hon. Line Gosselin L'hon. Charles G. Grenier L'hon. Anne Laberge L'hon. Bertrand Laforest (juge suppléant) L'hon. Judith Landry L'hon. Daniel Lavoie L'hon. Jean Lebel L'hon. Bernard Lemieux L'hon. Alain Morand L'hon. Chantale Pelletier L'hon. André Plante

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
Québec	L'hon. Narcisse Proulx L'hon. Lucie Rondeau, juge coordonnatrice adjointe, Chambre de la jeunesse L'hon. Pierre-L. Rousseau L'hon. Michael Sheehan L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint, Chambre civile L'hon. André Sirois L'hon. Carol St-Cyr L'hon. Michel St-Hilaire (juge suppléant) L'hon. Mario Tremblay L'hon. Alain Turgeon L'hon. Pierre Verdon L'hon. Suzanne Villeneuve
Saint-Joseph-de-Beauce	L'hon. Hubert Couture

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Québec	M ^{me} la juge de paix magistrat Réna Émond M ^{me} la juge de paix magistrat Nicole Martin M. le juge de paix magistrat Rosaire Vallières
Saint-Joseph-de-Beauce	M ^{me} la juge de paix magistrat Sylvie Marcotte

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	759	553	724	520
Chambre civile (petites créances)	2 187	1 600	2 451	1 760
Chambre criminelle et pénale	12 076	13 511	12 485	13 564
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 444	2 940	1 527	3 006
Chambre de la jeunesse (délinquance)	1 448	1 703	1 488	1 444

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, région industrielle s’il en est une grâce à ses industries des pâtes et papiers et de l’aluminium, est également une région touristique d’envergure, puisqu’on y trouve le Zoo sauvage de Saint-Félicien, la Véloroute des bleuets qui ceinture le lac Saint-Jean, le parc national des Monts-Valin et le fjord du Saguenay.



L'honorable Maurice Abud
Juge coordonnateur de la région

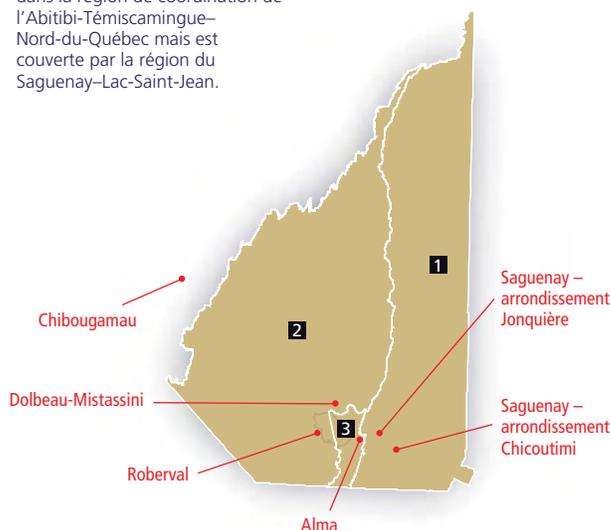


DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Chicoutimi
- 2 Roberval
- 3 Alma

La ville de Chibougamau est située dans la région de coordination de l’Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec mais est couverte par la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Palais de justice ●
et points de service



Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte sur la présence de 10 juges de la Cour qui sont assignés tant en matières civile, criminelle et pénale que dans les matières relatives à la jeunesse. Cette polyvalence permet à la Cour d’assurer un service à une population de plus de 280 000 habitants répartie sur tout le territoire qui s’étend sur une distance d’environ 500 kilomètres. Ce territoire couvre les districts de Chicoutimi, Alma et Roberval, de même que les points de service de Jonquière (civil et cour d’accès), Dolbeau-Mistassini (civil, cour d’accès et jeunesse) et Chibougamau (civil, cour d’accès et criminel). Cette dernière localité est située dans le district judiciaire d’Abitibi, qui a une juridiction concurrente avec le district de Roberval.

Au cours des dernières années, la mise en place d'une politique d'affectation des dossiers, tant en matière criminelle et pénale qu'en matière civile, a permis d'atteindre les délais cibles fixés par la Cour, et ce, dans toutes les matières. À l'occasion, il peut y avoir des exceptions, mais elles sont corrigées très rapidement par l'ajout de divisions spéciales pour des procès et des enquêtes de longue durée.

Ces divisions sont fixées par le coordonnateur, et ce, uniquement après qu'une conférence préparatoire a été tenue. Cette conférence a pour objectif de limiter le plus possible le temps d'audition du dossier afin de minimiser les coûts pour les parties, mais sans pour autant mettre en péril leurs droits.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean doit une fière chandelle à ses juges qui se dévouent tout au cours de l'année pour assurer un service adéquat dans tous les palais de justice et points de service du territoire.

Localisation des palais de justice et des points de service

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Alma Saguenay – arrondissement Chicoutimi Saguenay – arrondissement Jonquière Roberval	Alma Chibougamau Dolbeau-Mistassini Saguenay – arrondissement Chicoutimi Saguenay – arrondissement Jonquière Roberval	

Les juges de la région

Palais de justice	Juge
Alma	L'hon. Maurice Abud, juge coordonnateur
Saguenay – arrondissement Chicoutimi	L'hon. Jean-Paul Aubin L'hon. Paul Casgrain L'hon. Louis-Charles Fournier L'hon. Bernard Gagnon (juge suppléant) L'hon. Pierre Lortie L'hon. Micheline Paradis L'hon. Johanne Roy
Saguenay – arrondissement Jonquière	L'hon. Jean-Yves Tremblay
Roberval	L'hon. Rosaire Larouche

Les juges de paix magistrats

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Chicoutimi	M. le juge de paix magistrat Réjean Bédard
Roberval	M. le juge de paix magistrat Michel Boissonneault

Statistiques régionales – Du 1^{er} avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007	
	Causes au rôle	Dossiers entendus	Causes au rôle	Dossiers entendus
Chambre civile (mérite)	331	221	286	179
Chambre civile (petites créances)	712	602	903	768
Chambre criminelle et pénale	5 267	4 788	5 570	4 791
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	379	720	392	865
Chambre de la jeunesse (délinquance)	570	645	608	615



Les juges en situation de gestion

La Cour du Québec, composée de 270 juges, doit être dotée d'une structure de gestion pour permettre à ces derniers d'exercer leurs fonctions efficacement. À cette fin, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit des postes de juge en chef, juge en chef associé, juges en chef adjoints, juges coordonnateurs et juges coordonnateurs adjoints, qui sont appelés juges en situation de gestion. Ils sont tous nommés parmi les juges de la Cour du Québec. Le juge en chef, le juge en chef associé et les juges en chef adjoints sont membres d'office du Conseil de la magistrature.

Le juge en chef

En septembre 2003, l'honorable Guy Gagnon a entrepris ses fonctions à titre de juge en chef de la Cour, et ce, pour une période de sept ans. Cette fonction s'accompagne de la présidence du Conseil de la magistrature. Responsable de la direction de la Cour, il en est aussi le représentant et le porte-parole auprès du gouvernement ainsi que des autres cours. Il a notamment pour fonctions de voir au respect des politiques de la Cour en matière judiciaire.

Le juge en chef accomplit ses fonctions avec le soutien de l'équipe des juges en situation de gestion. Il leur attribue des tâches précises dont il effectue le suivi. En collaboration avec les juges, il précise la mission, les valeurs et les objectifs de l'institution. Il planifie et préside les réunions des juges en chef ainsi que celles regroupant les juges en chef, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints.

Le juge en chef associé

Nommé juge en chef associé en 2002 par le gouvernement du Québec, l'honorable René de la Sablonnière terminera son septennat en septembre 2009. Dans le cadre de ses fonctions, il assiste et conseille le juge en chef.

Le juge en chef associé assure la coordination entre les juges en chef adjoints, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints.

Sur le plan interne, le juge en chef associé s'assure du respect des politiques de la Cour et de la gestion des délais. Il s'occupe aussi de la formation des juges coordonnateurs en matière de gestion. En outre, il évalue périodiquement les besoins régionaux quant au nombre de juges. Il est membre de comités en matière de technologie, tant au niveau provincial que national. De plus, il compte dans ses dossiers l'amélioration de la sécurité dans les salles d'audience.

Les juges en chef adjoints

Le gouvernement du Québec nomme les juges en chef adjoints pour une période de sept ans.

Commencé en mai 2004, le mandat de l'honorable Maurice Galarneau se terminera en mai 2011. Celui de l'honorable Paule Gaumont viendra à échéance en août 2009, ayant débuté en septembre 2002. Enfin, l'honorable Michel Simard, entré en fonction en novembre 2003, arrivera au terme de son mandat en avril 2009.

Entre autres tâches, les juges en chef adjoints assistent l'ensemble de leurs collègues dans l'exercice de leurs fonctions. Ils agissent comme conseillers du juge en chef dans les matières qui sont du ressort de la chambre à laquelle ils sont rattachés. Ainsi, ils élaborent des avis au juge en chef dans ces matières. Ils contribuent également à la réalisation de la mission et des objectifs de l'institution ainsi qu'à l'établissement des orientations et des politiques de la Cour en suggérant des moyens qui visent à améliorer son fonctionnement.

Ce sont également eux qui président les comités formés en vue de la sélection des personnes ayant posé leur candidature à des postes de juges.

L'honorable Gilles Charest occupe la fonction de juge en chef adjoint responsable des cours municipales depuis juin 2002 et son mandat se terminera en juin 2009. Il est chargé de la direction des cours municipales. À ce titre, il exerce notamment les fonctions prévues par la *Loi sur les cours municipales*. Il élabore, en concertation avec les juges municipaux, des politiques générales qui leur sont applicables en plus de voir au respect de ces politiques. Il veille au respect de la déontologie judiciaire et au perfectionnement des juges municipaux. Il est également membre du Conseil de la magistrature du Québec.

Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit que le juge en chef désigne, avec l'approbation du gouvernement, 10 juges coordonnateurs. Cette loi prévoit également que, lorsque les circonstances l'exigent, le juge en chef peut désigner, avec l'approbation du gouvernement, un maximum de huit juges coordonnateurs adjoints.

La durée du mandat des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints est d'au plus trois ans, mais peut être renouvelé.

Les juges coordonnateurs conseillent le juge en chef et l'assistent dans ses fonctions relatives à la distribution des causes, à la fixation des séances de la Cour et à l'assignation des juges.

Sous l'autorité du juge en chef, ils sont responsables de l'administration de la Cour (organisation des activités judiciaires, répartition du travail des juges) dans le ou les districts judiciaires relevant de leur responsabilité. Ils sont en quelque sorte les ambassadeurs de la Cour auprès des différents intervenants de leur région respective.

De plus, ils contribuent à l'élaboration des orientations, des politiques et des pratiques de la Cour et y apportent à ce sujet l'expérience et les besoins qu'ils partagent avec les juges de leur région.

Les juges coordonnateurs adjoints assistent le juge coordonnateur dans l'exécution de ses fonctions. Ils collaborent avec le juge coordonnateur à l'établissement des besoins des districts judiciaires et des juges ainsi qu'à la répartition du travail des juges sur le territoire et dans la matière particulière qui leur est confiée.

Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints ont également pour fonction d'accueillir les nouveaux juges. Ils sont aussi responsables de la formation régionale et de l'application du programme de mobilité des juges entre les régions. Ce programme vise notamment à permettre aux juges d'enrichir leur expérience par la connaissance d'autres milieux de travail.



Des juges de paix magistrats en compagnie de juges de la Cour du Québec lors d'une session de formation.

Les juges de paix magistrats

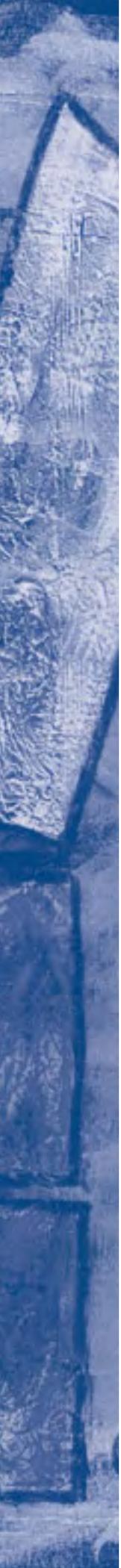
Durant l'année qui vient de se terminer, les juges de paix magistrats ont, pour une deuxième année, consacré beaucoup d'efforts à diminuer les délais d'audition en matière pénale en s'attaquant avec succès aux nombreux dossiers en attente dans certaines régions. En plus du volume régulier (près de 105 000 dossiers en matière pénale ouverts entre le 1^{er} juillet 2006 et le 30 juin 2007), les juges de paix magistrats ont, durant la période estivale, fourni un effort additionnel pour traiter près de 18 000 dossiers par défaut, et ce, en 8 semaines, afin de terminer cette tâche. Les juges de paix magistrats auront traité, depuis leur entrée en fonction en 2005, près de 110 000 dossiers par défaut.

Dans tous les districts du Québec, des efforts additionnels ont aussi été consacrés à la garde en cabinet tant régionalement que localement. Des pratiques ont été revues et adaptées pour correspondre à la réalité des enquêtes plus longues et plus complexes notamment dans la région métropolitaine. De nouveaux outils sont implantés pour mieux documenter cet effort accru.

Quant à la garde provinciale, entre janvier 2006 et septembre 2007, les juges de paix magistrats ont reçu au-delà de 6 500 appels les jours, soirs, nuits et week-ends relativement à des demandes variées d'autorisations ou de comparutions.



L'honorable Mario Tremblay
Juge responsable des juges de paix magistrats



De plus, entre mars et juillet 2007, les juges de paix magistrats ont participé à un projet pilote de comparutions par voie téléphonique, les week-ends, dans trois régions du Québec. Ils ont procédé à 381 comparutions en dehors des heures ouvrables. Une évaluation de ce projet est en voie d'être terminée.

Le premier départ à la retraite d'un juge de paix magistrat (en Montérégie) et les longs délais usuels pour le remplacer ont occasionné certains déplacements. En effet, les collègues juges de paix magistrats de Montréal et les juges de paix magistrats volants se sont régulièrement rendus disponibles pour répondre à des besoins de remplacement en Montérégie. Malgré des effectifs réduits, les juges de paix magistrats de la Montérégie ont néanmoins maintenu une présence constante dans leur région.

Par ailleurs, les politiques relatives à l'accueil des juges de paix magistrats ont été adoptées et les conditions d'exercice de la fonction ont été précisées pour tenir compte de leur réalité propre. La formation permanente a véritablement pris son envol. Les premières séances de formation entièrement conçues à l'intention de juges de paix magistrats ont été tenues. La majorité des juges de paix magistrats a bénéficié d'une formation relative à la formulation de jugements écrits et rendus oralement séance tenante. Tous les juges de paix magistrats ont participé à une journée de formation sur la matière et à une réunion administrative provinciale en marge du congrès-colloque tenu à l'automne 2006.

Finalement, mentionnons qu'en mai dernier, une délégation de juges de paix francophones de l'Ontario a tenu un colloque de deux jours à Québec. Le juge en chef adjoint à la Chambre criminelle, le juge responsable des juges de paix magistrats et un juge de paix magistrat de Québec ont pris la parole pour l'occasion et ont fièrement représenté le nouvel ordre judiciaire des juges de paix magistrats auprès de la Cour du Québec.

La Division administrative et d'appel

En novembre 2006, la Cour décide de créer, au sein de la Chambre civile, la Division administrative et d'appel.

Inscrite au Plan triennal 2005-2008, cette mesure est l'aboutissement d'une réflexion amorcée plusieurs années auparavant, visant à développer notre expertise en matière administrative et à mieux servir les justiciables.

La Cour exerce une importante juridiction d'appel des décisions de l'administration publique provinciale. À la suite de la réforme de la justice administrative, elle est devenue la cour d'appel de plusieurs tribunaux administratifs québécois, assumant par là un rôle unique au Canada. Dans l'exercice de cette importante compétence, notre Cour est appelée à donner une orientation judiciaire à des secteurs décisionnels qui intéressent l'ordre public et la vie économique et sociale de notre société.

Consciente de l'importance du rôle qui lui est ainsi dévolu, la Cour a voulu se donner un instrument qui lui permette de mieux servir les justiciables en ces matières en mettant à leur disposition, partout sur le territoire de la province, un groupe de juges spécialisés dans les matières concernées.

La Division administrative et d'appel s'est vu conférer compétence dans 10 matières d'où émane le plus grand nombre d'appels dont notre Cour est saisie chaque année. Ce sont : les appels en vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*, impôt et taxation, ceux en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, en matière de protection du territoire agricole, d'expropriation, de fiscalité municipale et en droit minier, les appels en matière de déontologie policière, de déontologie des intermédiaires de marché (valeurs mobilières, agents immobiliers et agents d'assurance) et enfin, les appels des décisions de la Régie du logement.

Au mois de février 2007, 30 juges qui avaient fait connaître leur intérêt ont été nommés au sein de cette division, sous la direction du juge André Cloutier. Ces juges sont répartis dans chacune des régions de la province, la Cour privilégiant une gestion locale des dossiers afin d'offrir un service de justice à proximité des parties.

Les membres de la division se voient assigner les dossiers dès que l'appel est formé. Ils en assurent la gestion, déterminent avec les parties le déroulement de l'instance et fixent aussitôt que possible la date d'audition. Ils décident des moyens préliminaires qui peuvent leur être soumis, tranchent les incidents et président à l'audition du pourvoi.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les membres de la division se sont attaqués à la tâche. Vieille de seulement quelques mois, la Division administrative et d'appel est déjà saisie de plusieurs centaines de pourvois, dont 400 ont été logés au cours de la période du printemps et de l'été derniers. Le nombre de dossiers ouverts au cours de cette période confirme nos prévisions selon lesquelles la division sera saisie annuellement d'environ 1 200 pourvois dans les matières de sa compétence.



L'honorable André Cloutier
Juge responsable de la Division
administrative et d'appel

Une cour dynamique, animée par les idées et le travail de ses membres

Un site Web

La page Web consacrée à la Cour est accessible du site Web des tribunaux du Québec (www.tribunaux.qc.ca); il suffit de sélectionner le volet « Cour du Québec ». Plusieurs aspects de la Cour y sont abordés tels que les origines de la Cour, sa composition, son administration et ses principales règles de fonctionnement. On y traite aussi des caractéristiques particulières à chacune des régions de coordination ainsi que de plusieurs autres sujets permettant aux internautes qui le souhaitent d'avoir une vue d'ensemble de la Cour.



Le Bureau du juge en chef a pour objectif d'assurer la qualité et la pertinence de l'information véhiculée dans cet espace virtuel. Aussi s'emploie-t-il avec rigueur, non seulement à réviser et à mettre à jour au besoin les données déjà publiées, mais également à concevoir et à publier de nouvelles rubriques traitant de sujets susceptibles d'intéresser les différents intervenants de la justice et la population en général. Il est à noter que les différentes rubriques du site Web de la Cour comportent une version anglaise.

Comme en témoigne le menu de la page d'accueil, plusieurs nouveaux sujets d'importance ont ainsi été ajoutés au cours de l'année 2006-2007.

Une rubrique « Nominations et appels de candidatures » fait désormais état des plus récentes nominations de juges à la Cour. La deuxième partie de cette rubrique décrit le processus de nomination des juges (voir l'annexe 6).

Les renseignements sur le juge qui prend sa retraite de même que ceux concernant le poste devenu vacant y sont mentionnés. Par la suite, on y trouve les précisions sur l'endroit et sur la ou les chambres où le poste vacant sera pourvu. Enfin, toutes les étapes ainsi que les divers délais inhérents au processus de sélection y sont détaillés, et ce, de la publication de l'avis dans le *Journal du Barreau* jusqu'à la date de l'acte de nomination. S'y trouvent également les références à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* et au *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges*. Un volet contenant les mêmes renseignements est également tenu à jour en ce qui concerne les postes de juges de paix magistrats.

Une autre rubrique d'importance a été ajoutée, soit celle traitant des modes alternatifs de résolution des conflits. Les conférences de règlement à l'amiable en matière civile et en matière de protection de la jeunesse, ainsi que les conférences de facilitation en matière criminelle et pénale y sont abordées en détail. On y traite notamment des règles de fonctionnement de ces modes de résolution des conflits.

Plus récemment, la rubrique « Actualités » a pris place sur la page d'accueil, permettant à l'internaute de prendre rapidement connaissance des dernières nouvelles concernant la Cour. Ainsi, les grands titres apparaissent en première page et donnent accès aux communiqués par des hyperliens.

Assemblée annuelle de la Cour et congrès-colloque 2006

La Cour tient chaque automne une assemblée annuelle. Cet événement est suivi du congrès organisé par le Conseil de la magistrature du Québec ainsi que de l'assemblée annuelle de la Conférence des juges du Québec.

Ainsi que le veut désormais la tradition, l'organisation et la présidence du congrès-colloque annuel sont assurées par l'un des juges en chef adjoints. En l'occurrence, en 2006, le juge Michel Simard a assumé ces responsabilités avec l'aide de divers comités.

L'événement s'est déroulé sous le thème « Une gestion moderne... des approches nouvelles ». La conciliation, la gestion d'instance et la justice thérapeutique y ont notamment été abordées en plénière ou en atelier.

La troupe de théâtre Parminou, suivant une formule inspirée de l'émission *La Cour en direct*, y a simulé une conférence de règlement à l'amiable dans une comédie théâtrale intitulée *Ma Venise du Nord*.

Par ailleurs, la conciliation a également été l'objet d'une conférence prononcée par l'honorable Louise Otis, juge à la Cour d'appel du Québec.

La participation à cette activité a été remarquable : au-delà de 275 inscriptions.

Congrès-colloque 2008

Événement majeur se tenant dans le contexte du 400^e anniversaire de la ville de Québec, ce congrès-colloque réunira de nombreux juges venant de tout le Canada (tant de nomination fédérale que provinciale) ainsi que des juges québécois de toutes juridictions. Il sera également une occasion de réflexion sur divers sujets contemporains liés aux réalités sociales.

L'événement, coprésidé par l'honorable France Thibault de la Cour d'appel du Québec et par l'honorable Paule Gaumont, juge en chef adjointe dans les matières relatives à la jeunesse de la Cour du Québec, se tiendra sous le thème « Quel juge pour quelle société ? ».

Les juges en chef de la Cour suprême du Canada, de la Cour d'appel et de la Cour supérieure, notamment, participeront à ce congrès-colloque.

Plusieurs conférenciers de renom y sont attendus : les honorables Rosalie Silberman Abella et Louis LeBel, de la Cour suprême du Canada ; les honorables J.J. Michel Robert et Paul-Arthur Gendreau, de la Cour d'appel du Québec ; l'honorable René de la Sablonnière, de la Cour du Québec ; M. Guy Canivet, membre du Conseil constitutionnel de France ; l'honorable Robin Jacob, de la Cour d'appel du Royaume-Uni ; M. Roderick A. Macdonald,

titulaire de la Chaire F.R. Scott de droit public et constitutionnel de l'Université McGill à Montréal; M^e Daniel Jutras, professeur titulaire de l'Université McGill à Montréal; M^e Sean T. McAllister, directeur exécutif, SLAPP Resource Center de l'Université de Denver au Colorado; M^e Christian Brunelle, professeur agrégé de l'Université Laval à Québec; M^e Pierre Noreau, professeur titulaire du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal; M. Florian Sauvageau, professeur titulaire du Département d'information et de communication de l'Université Laval à Québec; M^e Louise Mailhot, du cabinet Fasken Martineau à Montréal et ex-juge de la Cour d'appel du Québec et M. John H. Gomery, ex-juge de la Cour supérieure du Québec. On estime que du 1^{er} au 9 novembre 2008, plus de 700 juges seront présents dans la Vieille Capitale.

De plus, le juge en chef de la Cour du Québec sera particulièrement heureux d'accueillir les membres du Conseil canadien des juges en chef des cours provinciales à l'occasion de cet événement.

C'est également à ce moment que seront soulignés les 20^e et 30^e anniversaires de la Cour du Québec et du Conseil de la magistrature, respectivement.

Cérémonies de la rentrée judiciaire

Septembre est le mois de la rentrée judiciaire. C'est l'occasion, dans chaque district judiciaire, d'une rencontre entre juges et avocats dans le contexte de cérémonies présentant un caractère plus ou moins formel, selon les régions.

Outre les juges travaillant dans les districts judiciaires où se déroulent de telles cérémonies, les juges en chef sont régulièrement invités à y prononcer une allocution. C'est aussi l'occasion pour les juges en chef ou les juges coordonnateurs des cours de s'adresser directement aux avocats et de discuter avec eux.

En l'occurrence, en septembre 2007, les juges en chef ont été invités et ont participé à 12 cérémonies de la rentrée judiciaire dans les villes suivantes : Gatineau, Montréal, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, Sherbrooke, Laval, Longueuil, Saint-Hyacinthe, Chicoutimi, Drummondville, Granby et Trois-Rivières.

Réunions des juges en chef

Chaque année se tiennent 11 réunions auxquelles participent le juge en chef, le juge en chef associé, les trois juges en chef adjoints, la directrice administrative de la Cour ainsi que l'adjoint du juge en chef.

Chacune de ces réunions dure une journée ou deux, selon le nombre de sujets inscrits à l'ordre du jour et leur nature.

Réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints

Trois réunions de ce type se tiennent annuellement.

Elles durent deux jours auxquels s'ajoute, au besoin, une journée consacrée plus particulièrement à l'une des matières relevant de la compétence de la Cour.

Toutes les régions sont représentées à ces réunions au cours desquelles sont traitées diverses problématiques en vue d'y apporter des solutions. On y traite également du fonctionnement de la Cour et des priorités à établir.

Plus de 23 juges y prennent part, sans compter des membres du personnel rattaché spécifiquement au Bureau du juge en chef. Tous les juges de la Cour ont accès aux comptes rendus.

En plus de ces trois réunions, une autre, dite spéciale, regroupant les mêmes personnes, se tient annuellement en juin. Elle se distingue des trois autres en ce qu'elle porte sur des sujets nécessitant une réflexion et une discussion plus approfondies.

Congrès du Barreau du Québec 2007

Dans le contexte du Congrès du Barreau du Québec, tenu en juin dernier, les juges en chef adjoints de la Cour, Paule Gaumond, Maurice Galarneau et Michel Simard, ont animé un atelier sur les conférences de règlement à l'amiable en matière civile et dans les matières relatives à la jeunesse ainsi que sur les conférences de facilitation en matière criminelle et pénale.

Le juge André Cloutier, responsable de la Division administrative et d'appel, ainsi que les juges Jean-François Gosselin et Michel A. Pinsonnault ont pour leur part animé un atelier sur cette nouvelle division. Les avocats, intéressés à mieux connaître la composition et le fonctionnement de la nouvelle division, ont apprécié cet atelier.

Enfin, les juges Claude H. Chicoine et Michael Sheehan ont été parmi les conférenciers qui ont pris la parole à l'atelier sur les techniques de plaidoirie.

Tournées régionales des juges en chef adjoints

À la demande du juge en chef, les juges en chef adjoints ont entrepris, individuellement, des visites dans chacune des régions du Québec. Outre les juges, ils y rencontrent les bâtonniers locaux et les représentants d'organismes dont le rôle est lié aux activités judiciaires.

Cet exercice, qui s'achèvera en décembre 2007, a pour but de faire connaître à la Cour les diverses problématiques qu'éprouvent les intervenants dans les régions. Mais surtout, ces rencontres visent à trouver des solutions et à les appliquer pour rendre le meilleur service possible aux justiciables.

D'ores et déjà, on peut affirmer que le dialogue porte ses fruits.

Courrier

Courrier est le nom du journal interne de la Cour, publié à intervalles réguliers. En plus des nouvelles nominations, il fait état de tout événement susceptible de présenter un intérêt pour les juges de la Cour (participation à des colloques extérieurs, implication dans diverses activités, nouvelles régionales, etc.).

Huit numéros ont été publiés en 2006 et deux, en 2007 (l'année n'étant pas terminée).



Comité sur le soutien administratif des juges coordonnateurs

Les juges coordonnateurs jouent un rôle clé au sein de la Cour ; ce sont eux qui, chaque jour, concrètement, assignent les juges de chacune des chambres et veillent à ce que les délais de justice soient maintenus à un niveau acceptable.

De façon générale, ces juges ne disposent pas, dans leur région, du soutien administratif adéquat pour exercer leurs fonctions de nature administrative. Or, celles-ci sont essentielles au fonctionnement optimal de la Cour et à l'atteinte de l'objectif de réduction des délais.

Dans les circonstances actuelles, plusieurs juges coordonnateurs sont littéralement débordés en raison du cumul des fonctions administratives et judiciaires.

De plus, par le passé, à l'expiration du mandat de ces juges, le nouveau juge coordonnateur ne bénéficiait d'aucun soutien pour l'aider à comprendre et à assumer correctement sa nouvelle charge.

Pour corriger ces situations, la Cour a mis sur pied un comité présidé par le juge en chef associé. Le mandat de ce comité est de proposer au juge en chef un modèle de soutien administratif optimal répondant aux besoins des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints. Ce modèle doit leur permettre d'assumer plus facilement, et ce, de façon conjointe, les fonctions administratives et judiciaires, tout en favorisant l'atteinte de certains objectifs portant sur l'assignation des juges, la gestion des rôles, le respect des délais cibles d'audition ainsi que sur certaines autres responsabilités liées aux tâches de nature administrative.

L'objectif poursuivi par le comité vise essentiellement à améliorer les méthodes administratives qui prévalent actuellement au sein de la Cour du Québec, en permettant un meilleur soutien administratif. Ainsi, les coordonnateurs et coordonnateurs adjoints devraient davantage être libérés des tâches strictement administratives, de telle sorte qu'ils puissent se consacrer davantage à des tâches administratives décisionnelles ainsi qu'à leurs fonctions judiciaires. De plus, cette étude vise à mettre en place un meilleur processus de gestion des dossiers afin de faciliter la mise en place des programmes de conciliation ou de médiation offerts par la Cour du Québec.

Remplacement de la juge coordonnatrice de Montréal et de la juge coordonnatrice adjointe dans les matières relatives à la jeunesse à Montréal

Le mandat de la juge Céline Pelletier à titre de juge coordonnatrice s'est terminé en octobre 2006.

La juge Ruth Veillet, qui occupait le poste de juge coordonnatrice adjointe à la Chambre de la jeunesse, a été nommée à ce poste pour un mandat d'une durée de deux années.

Pour sa part, le juge Denis Saulnier a été nommé en remplacement de la juge Ruth Veillet.

Renouvellement des mandats

À l'automne 2006, le mandat des juges Jean-François Gosselin et Lucie Rondeau à titre de juge coordonnateur et de juge coordonnatrice adjointe ont été renouvelés, respectivement, pour une durée d'une et de trois années.

Modes alternatifs de règlement des conflits



En matière civile

Au cours de la dernière année, comme on l'a vu précédemment, tant en matière civile et dans les matières relatives à la jeunesse qu'en matière criminelle, la Cour a consacré beaucoup d'énergie à la promotion des modes alternatifs de règlement des conflits que sont les conférences de règlement à l'amiable et les conférences de facilitation.

Désormais, des renseignements pertinents et des formulaires apparaissent également sur le site Web de la Cour. De plus, des dépliants explicatifs sont à la disposition des justiciables à divers endroits stratégiques.

La Cour, conjointement avec la Cour supérieure du Québec, a également donné une formation aux juges désireux de présider des conférences de règlement à l'amiable ; de telles formations sont également prévues au cours des prochains mois.

Des colloques plus spécialisés ont été ou seront tenus avec des intervenants intéressés (protection de la jeunesse, aide juridique, etc.).

Traduction des jugements

La Cour du Québec, le ministère de la Justice et SOQUIJ ont conclu une entente à l'effet que, mensuellement, trois jugements émanant de chaque chambre de la Cour seront traduits en anglais. L'objectif de cette entente est de faire connaître aux juristes des autres provinces les jugements de la Cour du Québec considérés d'intérêt pour la communauté juridique et ainsi, de les diffuser dans tout le Canada.

Plus de 50 jugements ont été ainsi sélectionnés et sont disponibles sur le site : www.jugements.qc.ca.

Juges suppléants

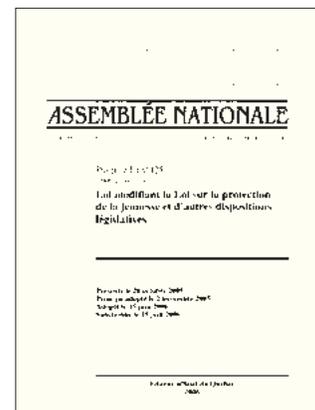
La Cour bénéficie depuis quelques années de la nomination de juges dits suppléants, nommés en vertu de l'article 118 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Ces personnes sont des juges retraités de la Cour du Québec autorisés par le gouvernement à exercer, pour une période déterminée, les fonctions judiciaires que le juge en chef leur assigne. Ils peuvent siéger sur l'ensemble du territoire, selon les besoins de la Cour, en raison notamment d'absence pour maladie, de délai de nomination des nouveaux juges ou d'augmentation ponctuelle de la charge de travail.

Du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007, 32 juges ont ainsi été nommés pour une période d'une année. Ils ont accompli près de 2 200 jours de travail dans toutes les régions de la province. Le budget lié à leur rémunération, leurs dépenses de fonction et celles de déplacement est assumé à même l'enveloppe budgétaire allouée à la Cour du Québec, sans coûts additionnels pour le gouvernement.

Loi sur la protection de la jeunesse

Des modifications substantielles ont été apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse* en 2006.

La Cour s'est assurée que les juges reçoivent la formation adéquate afin qu'ils possèdent, à la date d'entrée en vigueur des modifications de cette loi (le 9 juillet 2006), une connaissance actualisée du corpus législatif.



Comités de sélection des juges

Dans le contexte du processus de nomination des juges à la Cour, les juges en chef adjoints participent activement à la sélection des nouveaux juges en présidant les comités formés à cette fin.

À cet égard, pour la période comprise entre septembre 2006 et juillet 2007, plus de 227 candidats ont été rencontrés dans le contexte du déroulement de 9 concours de sélection.

Par ailleurs, un comité responsable de la sélection des juges de paix magistrats a été formé et 24 candidats ont été rencontrés.

Cour du Québec – École du Barreau du Québec

La Chambre civile de la Cour du Québec participe depuis deux ans à certaines activités pédagogiques offertes aux étudiants du Barreau du Québec, à la demande de l'École du Barreau.

Une première équipe de collègues s'est généreusement prêtée à l'exercice en présentant des conférences sur un premier thème : « Les attentes des juges face aux plaideurs ». Cette équipe est composée des juges François Bousquet pour Montréal, Jean-François Gosselin et Lynne Landry pour Ottawa, Michael Sheehan pour Québec et Patrick Thérioux pour Sherbrooke.

Depuis 2005, les membres de l'équipe ont présenté ces conférences à Montréal, Ottawa, Québec et Sherbrooke, et près de 1 000 étudiants y ont assisté.

Fort de cette expérience, la Cour a convenu avec l'école qu'un deuxième exercice aura lieu. Il portera cette fois sur le thème « La conférence de règlement à l'amiable ». Cet atelier thématique sera donné aux mêmes endroits que l'atelier précédent par les juges Jacques Paquet à Montréal, Serge Laurin à Ottawa, Lina Bond à Québec et Alain Désy à Sherbrooke.

Participation des juges à des comités

Comités extérieurs

Des juges participent à des comités où siègent des intervenants du milieu judiciaire (voir l'annexe 4).

Comités de la Cour

La Cour du Québec met sur pied des comités de façon ponctuelle ou permanente. Ces comités sont composés de juges de la Cour à qui est confié le mandat d'analyser des problématiques précises afin de définir ou de proposer des orientations sur ces sujets (voir l'annexe 5).

Séminaire sur les techniques de plaidoirie

Chaque année, depuis 25 ans, a lieu en août le Séminaire sur les techniques de plaidoirie. Ce séminaire se tient dans les locaux de l'Université de Sherbrooke et du palais de justice de cette ville. Plus de 220 personnes contribuent à son bon fonctionnement : animateurs habituels, avocats invités à faire des démonstrations, témoins, jurés et juges.

Parmi ces juges, notons que les honorables Claude H. Chicoine et Michael Sheehan y participent très activement depuis plus de 20 ans.

Cet événement connaît un tel succès qu'il affiche complet jusqu'en 2010.

Institut national de la magistrature

En août 2005, la Cour du Québec a signé, avec l'Institut national de la magistrature (INM), une entente de prêt de services qui a été renouvelée en 2006, et ce, jusqu'au 31 août 2007.

Suivant cette entente, la Cour libère un juge pour l'équivalent d'une demi-tâche, au profit de l'INM ; il s'agit du juge Jean-François Gosselin.

En février 2007, pour une deuxième année d'affilée, le juge en chef de la Cour a été invité par l'INM à prononcer une conférence devant les juges en chef canadiens sous le thème « *Models of Court Administration* ».

Comme cela est établi depuis quelques années, la Cour favorise la participation de juges à des formations offertes par l'INM qui sont complémentaires au programme annuel de formation de la Cour.

Toujours dans un contexte de collaboration, le juge Michael Sheehan a participé à l'élaboration du programme en droit civil qui a été offert à Halifax. La Cour possède une expertise en matière de bijuridisme qui ouvre la voie à une collaboration avec l'INM.

La Cour et l'INM ont souhaité collaborer au séminaire de conférence de règlement à l'amiable en matière civile. Ce séminaire se tient conjointement avec des collègues de la Cour supérieure. Un premier séminaire a été offert en décembre 2006 et un second est prévu pour novembre 2007.

Les juges de la Cour ont aussi collaboré à certains sondages de l'INM, à savoir une consultation canadienne auprès des juges provinciaux et fédéraux, notamment sur les sujets suivants :

- ◆ sondage dans le but de permettre à l'INM d'évaluer les besoins des juges en matière de bilinguisme ;
- ◆ sondage visant à évaluer les pratiques des juges en matière de conciliation judiciaire.

Volets national et international

Les juges de la Cour possèdent une expertise qui intéresse les membres de la communauté juridique d'autres provinces ou pays.

À cet égard, la Cour accueille des délégations de magistrats étrangers et participe à des conférences dans des colloques et des congrès internationaux. Elle favorise la participation de juges à divers projets d'échange et à des programmes dont certains sont sous l'égide d'organismes de coopération internationale.

Un juge de la Cour est désigné responsable des volets national et international. Il établit des liens avec des intervenants extérieurs susceptibles de répondre aux besoins de formation des membres de la Cour. Cela peut se traduire par la participation des membres à des activités de formation offertes à l'extérieur du programme de formation ou par la participation de personnes-ressources aux activités prévues à l'intérieur de ce programme.

Le juge responsable est chargé de déterminer les colloques pertinents, autres que ceux offerts par la Cour, et d'en dresser une liste à l'intention du juge en chef. Par la suite, les juges de la Cour sont informés des colloques retenus et le juge en chef désigne ceux qui peuvent s'y inscrire, en fonction de certains critères et selon les disponibilités budgétaires.

Au cours de la dernière année, des échanges importants ont eu lieu avec l'Institut national de la magistrature (INM), et au-delà de 40 juges ont participé à des colloques internationaux ou à ceux de l'INM.

La Cour a aussi signé, il y a quelques années, une entente avec l'École nationale de la magistrature de France et poursuit sa collaboration avec cette institution. D'ailleurs, la 61^e Commission permanente de coopération franco-qubécoise a autorisé un échange de cinq juges québécois qui se sont rendus à Paris en septembre 2007 pour expliquer le processus judiciaire en matière criminelle. Ont été notamment abordés les sentences en matière d'agression sexuelle, la présomption d'innocence, le type de plaidoyer et la déontologie judiciaire. Ces échanges avec des magistrats français permettent de mieux comprendre nos systèmes respectifs et d'améliorer le nôtre au besoin.

La Cour a également poursuivi sa participation à diverses conférences, sur une base officielle ou grâce à la collaboration privée de juges, notamment au Burkina Faso, au Maroc, à Vancouver et ailleurs. Mentionnons également la participation de la Cour à la troisième Conférence Claire-L'Heureux-Dubé, qui a reçu une juge de la Cour suprême de l'Argentine au cours du mois de septembre 2006.

Enfin, la Cour a établi des liens plus significatifs avec la Chine, l'Ukraine et le Rwanda en accueillant d'importantes délégations de juges et de personnel administratif. Ces délégations importantes sont venues se sensibiliser à la compétence de la Cour, au travail accompli par les juges et au travail du personnel des services judiciaires.



L'honorable Claude C. Boulanger
Juge responsable des volets
national et international

Volet administratif du Bureau du juge en chef

L'entente

Le Bureau du juge en chef de la Cour du Québec, ci-après appelé le Bureau, exerce ses responsabilités depuis 2002, à la suite d'une entente administrative signée entre le juge en chef de la Cour et le ministre de la Justice. Les responsabilités de nature administrative et financière y sont exercées, sous la direction du juge en chef, par la directrice déléguée à l'administration. Les bureaux du juge en chef sont situés au 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15, à Québec et au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 13.62, à Montréal.

Le personnel

Le Bureau est constitué de l'ensemble du personnel administratif rattaché au juge en chef, au juge en chef associé, aux juges en chef adjoints, à la présidente du Tribunal des professions, à la Direction de l'administration ainsi qu'au Service de recherche. Au 30 juin 2007, le personnel du Bureau était composé de 34 employés travaillant à Montréal et à Québec et répartis comme suit :



M^e Anne Bélanger
Directrice déléguée à l'administration

Services administratifs

- ◆ l'adjoint du juge en chef
- ◆ l'adjointe du juge en chef adjoint responsable des cours municipales
- ◆ 2 agents de bureau
- ◆ 1 analyste en informatique
- ◆ 1 analyste en procédés administratifs
- ◆ 1 réceptionniste
- ◆ 2 techniciennes en administration
- ◆ 1 technicienne en droit (webmestre)
- ◆ 11 secrétaires
- ◆ la directrice déléguée à l'administration

Service de recherche de la Cour

- ◆ 2 recherchistes-coordonnatrices
- ◆ 5 recherchistes
- ◆ 4 recherchistes stagiaires
- ◆ 1 technicienne en droit

Ses responsabilités

Le Bureau assure la gestion des dépenses liées aux traitements, à la rémunération, aux déplacements, aux réunions, aux dépenses de fonction, à l'ameublement, à la papeterie personnalisée, aux fournitures et services, et ce, pour les juges de la Cour, les juges de paix magistrats et le personnel rattaché au Bureau. De plus, le Bureau est responsable des activités rattachées au Service de recherche, au Secrétariat à la formation, à la mise à jour de l'intranet de la magistrature, au site Web ainsi qu'à la mise à jour et à la tenue de son système d'information de gestion.

Son budget

Le Bureau disposait pour l'année financière 2006-2007 d'un budget détaillé de la façon suivante :

Rémunération

◆ Juges de la Cour du Québec	44 581 100 \$
◆ Juges de paix magistrats	3 183 600 \$
◆ Personnel du Bureau	1 684 800 \$

Dépenses de déplacement

◆ Juges de la Cour du Québec	1 834 400 \$
◆ Juges de paix magistrats	214 500 \$

Dépenses de fonction

◆ Juges de la Cour du Québec	730 800 \$
◆ Juges de paix magistrats	75 900 \$

Dans le cadre du budget qui lui est imparti, le Bureau a procédé aux dépenses suivantes :

◆ Ameublement de la magistrature	212 600 \$
◆ Congrès-colloque, réunions et avances	49 700 \$
◆ Cotisations à des associations professionnelles	10 200 \$
◆ Équipements et matériel	9 200 \$
◆ Fournitures, livres et abonnements	19 000 \$
◆ Frais de déplacement des employés	33 400 \$
◆ Locations diverses	6 300 \$
◆ Messagerie	1 900 \$
◆ Papeterie personnalisée, cahiers des juges et impression de rapports	65 900 \$
◆ Services professionnels et perfectionnement	73 000 \$
◆ Toges et accessoires des juges nouvellement nommés	25 500 \$ ⁴
◆ Autres dépenses	300 \$

4. Dix-huit juges nouvellement nommés.

Départs et engagement de personnel

En 2006-2007, certains employés ont pris leur retraite et d'autres ont quitté le Bureau pour d'autres organisations.

Ainsi, madame Lise Duchesne, technicienne en droit au Service de recherche de Montréal, et madame Julie Saint-Germain, réceptionniste au Bureau du juge en chef à Québec, ont quitté leurs fonctions. Madame Angéline Grenier, secrétaire de la juge en chef adjointe Paule Gaumond, a pris sa retraite en juillet 2006. Au Service de recherche de Montréal, l'année a été marquée par le départ de deux recherchistes, soit M^e Marie-Ève Brunet et M^e Simon Turmel.

Afin de pourvoir certains postes laissés vacants ou en raison d'ajouts de responsabilités ou de besoins ponctuels, de nouveaux employés ont été embauchés. Ainsi, madame Claire Turcotte, analyste en procédés administratifs, a été embauchée le 14 août 2006 au Bureau de Québec ainsi que madame Mireille Vigneault, le 28 août 2006.

Madame Manon Pelletier, secrétaire, a été embauchée le 16 janvier 2007 au sein du Secrétariat à la formation afin de collaborer au bon fonctionnement des séminaires de formation pour les juges et les juges de paix magistrats.

Les recherchistes stagiaires Marie-Hélène Sylvestre et Véronique Voyer ont été recrutées en raison de postes laissés vacants. Dernièrement, monsieur Extra Junior Laguerre et madame Dia Dabby se sont aussi joints à l'équipe du Service de recherche de Montréal et, pour remplacer deux recherchistes en congé de maternité au Service de recherche de Québec, deux avocates ont été embauchées, soit M^{es} Mylène Albert et Julie Dubord.

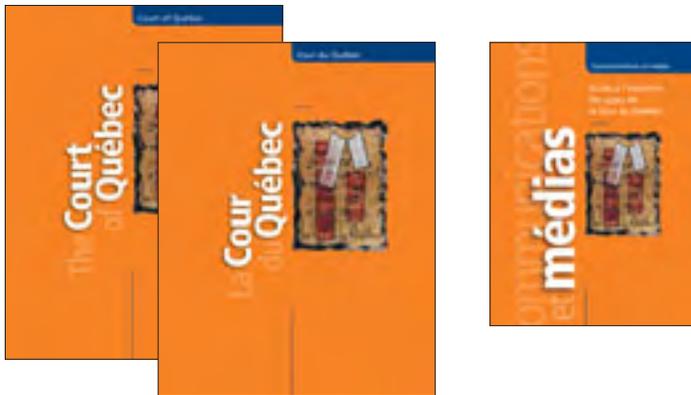
Au Bureau du juge en chef de Québec, madame Marie-France Paquette a été embauchée à titre de réceptionniste le 7 mai 2007.

L'ensemble de ces départs et de ces embauches permet au Bureau de se renouveler et de s'enrichir de la venue de nouveaux employés. Nous sommes reconnaissants de l'implication de chacun des employés qui ont quitté notre organisation.

Ses mandats particuliers

L'année a été marquée par la continuité des travaux de développement du Système d'information des rôles et des assignations (SIRA) qui a permis, en mai 2007, de déployer la première phase du système. Ainsi, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints (à l'exception de ceux de la région de Montréal où l'implantation du système est reportée en 2007-2008) ainsi que leur secrétaire ont pu bénéficier d'une session de formation adaptée à leurs besoins. À compter de l'automne 2007, tous les juges de la Cour du Québec pourront consulter leurs assignations en ligne à l'aide de ce nouveau système.

L'année a aussi été marquée par l'augmentation des dépenses de fonction des juges de façon rétroactive pour les années 2001, 2002 et 2003. Le décret pris à cette fin a permis aux juges de se faire rembourser des dépenses engagées depuis ce temps. Il a, par ailleurs, généré du travail additionnel pour le personnel administratif rattaché au traitement de ces réclamations. L'efficacité et la compétence des quelques personnes qui ont travaillé à l'analyse et au remboursement des dépenses des juges ont encore pu être démontrées.



Plusieurs brochures et dépliants ont été mis à la disposition des juges et du public. D'abord, la brochure *La Cour du Québec* a fait l'objet d'une nouvelle édition, et ce, en langues française et anglaise. Le nouveau *Guide à l'intention des juges de la Cour du Québec*, portant sur les communications et les médias, a aussi été remis aux juges à l'occasion du congrès-colloque 2006 et une première mise à jour leur a été transmise au printemps 2007. Enfin, trois nouveaux dépliants concernant les conférences de règlement à l'amiable et les conférences de facilitation ont aussi été conçus. Ils sont disponibles dans les palais de justice de la province ainsi que sur le site Web des tribunaux judiciaires, volet « Cour du Québec », au www.tribunaux.qc.ca.

Le Service de recherche

Ses points de service et sa composition

Le Service de recherche est présent dans deux points de service, soit à Montréal et à Québec. L'ensemble des juges de la Cour peut s'adresser à l'un ou l'autre de ces points de service.

L'équipe du Service de recherche était composée, au 30 juin 2007, de sept recherchistes, trois recherchistes stagiaires et une technicienne en droit.



M^e Renée Desrosiers de Lanauze
Coordonnatrice du Service
de recherche à Montréal

Renée Desrosiers de Lanauze



M^e Renée Gingras
Coordonnatrice du Service
de recherche à Québec

RENÉE GINGRAS

Son mandat

Le Service de recherche effectue des recherches dans les dossiers dont les juges sont judiciairement saisis, conçoit des dossiers thématiques et collabore aux recherches liées à la formation et au perfectionnement des juges. Il fournit également un soutien ponctuel de recherche aux activités du Bureau du juge en chef et assure la gestion des bibliothèques de la Cour. Pour ce faire, les membres de l'équipe possèdent une expertise dans des domaines de droit très variés liés à la vaste compétence de la Cour.

Les demandes des juges adressées au Service de recherche sont généralement de deux types : celles nécessitant une recherche substantielle englobant analyse et opinion juridique et celles demandant une recherche documentaire, comme les recherches de lois, de règlements, de décrets, de jugements ou de doctrine.

Volume d'activités du Service de recherche pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

◆ Recherches et opinions	1 463
◆ Heures de recherche	12 223

Les textes des recherches effectuées sont indexés. De plus, ces textes sont déposés dans l'intranet de la magistrature avec l'autorisation du juge qui a demandé la recherche.

Le Service de recherche a accès à tous les produits juridiques diffusés par l'intermédiaire de l'intranet de la magistrature, comme les banques informatisées de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), Quicklaw et le Répertoire électronique du Jeune Barreau (REJB). Il a également accès à l'ensemble d'Internet.

Les bibliothèques des juges

Ces bibliothèques sont situées à Montréal et à Québec. Elles sont réservées à l'usage exclusif des juges et du personnel du Service de recherche. Elles contiennent des ouvrages de doctrine et des recueils de jurisprudence relatifs à l'exercice de la compétence de la Cour du Québec.

Dans les villes autres que Montréal et Québec, les juges peuvent s'adresser au Service de recherche afin d'obtenir les ouvrages nécessaires. De plus, tous les juges de la Cour bénéficient d'une entente intervenue entre le Conseil de la magistrature du Québec et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ). Les juges ont accès aux services offerts et peuvent, entre autres, consulter ou emprunter des volumes dans les différentes bibliothèques et dans les points de service du CAIJ ou encore avoir accès à une bibliothèque virtuelle en tout temps.

Appréciation des services

Au cours de l'année 2006-2007, le Service de recherche a soumis à l'ensemble de la magistrature un formulaire d'appréciation afin de connaître son degré de satisfaction.

Quatre-vingt-sept juges ont transmis leur appréciation et leurs commentaires sur l'efficacité du service, sur la disponibilité et la convivialité des recherchistes, sur la qualité des écrits ainsi que sur le respect des échéanciers.

La très grande majorité des répondants se sont déclarés très satisfaits.

Plusieurs commentaires ont été énoncés en vue d'améliorer le service. Plus particulièrement, la magistrature souhaite obtenir les opinions demandées dans des délais plus rapprochés. Elle favorise aussi la stabilité du personnel afin d'accroître la relation de confiance. Elle souhaite que l'accessibilité des recherches et des opinions soit facilitée, et, enfin, elle aime recevoir des textes clairs et précis.

La Cour du Québec est désireuse d'offrir à l'ensemble de ses membres un service efficace et de qualité. La prise de connaissance des commentaires est un levier important à l'amélioration du service. Le maintien et l'amélioration continue d'un service de qualité sont rendus possibles grâce à l'implication de l'ensemble des chercheurs qui accomplissent un travail essentiel.

La Conférence des juges du Québec

Les années 1962 et 1988, deux années charnières pour les juges du Québec

Tant au Québec qu'au Canada, la Cour du Québec est une institution judiciaire de haute importance par sa compétence élargie unique au pays, par son dynamisme à bien servir les justiciables, par son rayonnement ici et à l'étranger et par les hauts standards d'excellence que s'imposent ses membres.

C'est avec plaisir que je réponds, comme président de la Conférence des juges du Québec, à cette deuxième invitation du juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Guy Gagnon, de participer comme en 2005-2006 au rapport public de la Cour du Québec. Ce document est fort important, car il constitue le bilan et les états judiciaires annuels de ce tribunal d'instance et d'appel présentés aux dirigeants et justiciables du Québec.

Un bref regard sur le passé nous indique qu'avant que la Cour du Québec ne soit créée en 1988, la Conférence des juges du Québec existait déjà depuis 1962. Elle regroupait alors les juges des cours municipales de Montréal et de Québec, du Tribunal du bien-être social, du Tribunal des sessions de la paix et de la Cour du magistrat.

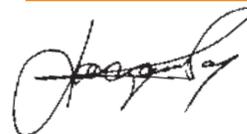
C'est en effet en 1988, par la création de la Cour du Québec, que les divers juges nommés par le gouvernement du Québec, dans les domaines du droit civil, du droit criminel et pénal et du droit des jeunes, se sont regroupés à l'intérieur d'une institution judiciaire nouvelle. Cette dernière a pris son envol, marquée au coin du respect des autres, de la dignité et de la compétence de ses membres pour servir adéquatement les justiciables.

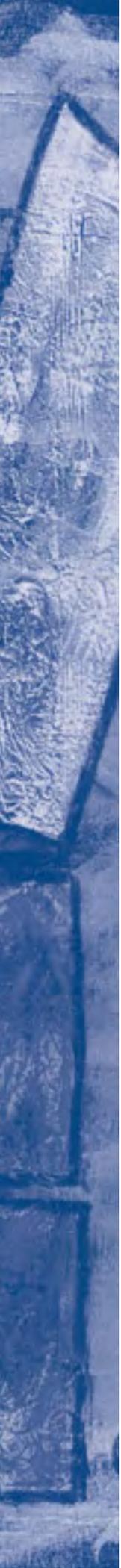
La Conférence des juges du Québec a joué un rôle modeste, certes, mais utile en 1988 dans ce regroupement de trois tribunaux distincts en un seul, soit la Cour du Québec, car elle regroupait déjà au sein de son organisme les membres de ces trois tribunaux.

Tout au long de cette dernière année, la Conférence a travaillé ferme pour que soient enfin appliqués, dans la réalité quotidienne, les principes préconisés par la Cour suprême en 1997 quant à la rémunération des juges avec la création d'un comité objectif, indépendant et



L'honorable Jacques R. Roy
Président de la Conférence
des juges du Québec





efficace. La Conférence s'est également interrogée sur son devenir après 45 ans de vie, notamment quand ces litiges sur la rémunération seront devenus obsolètes.

Je me réjouis de cette saine et franche coopération entre la Conférence des juges du Québec et la Cour du Québec, notamment par l'entremise d'échanges constants entre les responsables de ces deux institutions, dans le respect de nos compétences et de nos attributions respectives.

C'est ainsi que le juge en chef, l'honorable Guy Gagnon, a prêté une oreille attentive à un projet d'importance pour la Conférence. Il s'agit du processus de nomination des juges en chef comme il existe dans d'autres provinces : un comité des sages est créé pour étudier s'il est souhaitable que les juges puînés participent d'une manière adéquate dans le processus de nomination des juges en chef.

Annexes

Annexe 1

Liste des lois et des règlements qui confèrent un droit d'appel devant la Cour du Québec

- ◆ *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., chapitre A-2.1
- ◆ *Loi sur l'assurance maladie*, L.R.Q., chapitre A-29
- ◆ *Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., chapitre B-4
- ◆ *Code municipal du Québec*, L.R.Q., chapitre C-27.1
- ◆ *Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q., chapitre C-73.1
- ◆ *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., chapitre D-9.2
- ◆ *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*, L.R.Q., chapitre D-13.1
- ◆ *Loi concernant les droits sur les mines*, L.R.Q., chapitre D-15
- ◆ *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2
- ◆ *Loi sur les élections scolaires*, L.R.Q., chapitre E-2.3
- ◆ *Loi électorale*, L.R.Q., chapitre E-3.3
- ◆ *Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuits et naskapis*, L.R.Q., chapitre I-14
- ◆ *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., chapitre J-3
- ◆ *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, L.R.Q., chapitre L-6
- ◆ *Loi sur les mines*, L.R.Q., chapitre M-13.1
- ◆ *Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., chapitre M-31
- ◆ *Loi sur la police*, L.R.Q., chapitre P-13.1
- ◆ *Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., chapitre P-34.1
- ◆ *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., chapitre P-39.1
- ◆ *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, L.R.Q., chapitre P-45
- ◆ *Loi sur la Régie du logement*, L.R.Q., chapitre R-8.1
- ◆ *Loi sur le régime de rentes du Québec*, L.R.Q., chapitre R-9
- ◆ *Loi sur le remboursement d'impôts fonciers*, L.R.Q., chapitre R-20.1
- ◆ *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2
- ◆ *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, L.R.Q., chapitre T-11.011
- ◆ *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., chapitre V-1.1
- ◆ *Règlement sur les contributions et dépenses faites lors de la consultation sur la réorganisation territoriale municipale*, (2004) 136 G.O. II 1555B

Annexe 2

Liste des membres des comités organisateurs de séminaires

Nom du juge	Région
L'hon. Normand Amyot	Montréal
L'hon. Pierre E. Audet	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Lina Bond	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Normand Bonin	Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
L'hon. Omer Boudreau	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Claude C. Boulanger	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. François Bousquet	Montréal
L'hon. Carole Brosseau	Montréal
L'hon. André Cloutier	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Danielle Côté	Estrie
L'hon. Richard Côté	Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
L'hon. Linda Despots	Montréal
L'hon. Daniel Dortélus	Montréal
L'hon. Colette Duford	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Micheline Dufour	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Monique Fradette	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Maurice Galarneau	Montréal
L'hon. Paule Gaumont	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Jean-François Gosselin	Outaouais
L'hon. Gérald Laforest	Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
L'hon. Guy Lambert	Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec
L'hon. Judith Landry	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Rosaire Larouche	Saguenay-Lac-Saint-Jean
L'hon. Denis Lavergne	Montréal
L'hon. Daniel Lavoie	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Michèle Lefebvre	Montréal
L'hon. Jacques Paquet	Montréal
L'hon. Michel Parent	Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
L'hon. Ellen Paré	Montréal
L'hon. Chantale Pelletier	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. André Perreault	Montréal
L'hon. Michel A. Pinonnault	Montréal
L'hon. Viviane Primeau	Montréal
L'hon. Robert Proulx	Montréal
L'hon. Lucie Rondeau	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Pierre-L. Rousseau	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Michel Simard	Québec-Chaudière-Appalaches
L'hon. Chantal Sirois	Montréal
L'hon. Patrick Thérioux	Estrie
L'hon. Michèle Toupin	Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle
L'hon. Claude Tremblay	Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
L'hon. Ruth Veillet	Montréal
L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré	Montréal

Annexe 3

Liste des juges désignés à la Division administrative et d'appel

Juge responsable	L'hon. André Cloutier
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	L'hon. Pierre Labbé
Montréal	L'hon. Normand Amyot L'hon. Daniel Dortéus L'hon. Yves Hamel L'hon. Martin Hébert L'hon. Jean-F. Keable L'hon. Jacques Paquet L'hon. Michel A. Pinsonnault L'hon. Diane Quenneville L'hon. André Renaud L'hon. Henri Richard L'hon. Mark Shamie L'hon. Christian M. Tremblay
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	L'hon. Claude P. Bigué
Saguenay–Lac-Saint-Jean	L'hon. Maurice Abud L'hon. Pierre Lortie
Québec–Chaudière-Appalaches	L'hon. R. Peter Bradley L'hon. François Godbout L'hon. Daniel Lavoie L'hon. Michael Sheehan
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord– Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	L'hon. Gabriel de Pokomandy
Montérégie	L'hon. Claude H. Chicoine
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	L'hon. Valmont Beaulieu L'hon. Richard Landry
Outaouais	L'hon. Jean-François Gosselin L'hon. Serge Laurin
Estrie	L'hon. Pierre Bachand L'hon. Danielle Côté L'hon. Patrick Théroux

Annexe 4

Participation des juges de la Cour à des comités extérieurs

Le 18 janvier 2007

Nom du juge	Région	Comité
L'hon. Maurice Abud	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Comité Barreau – magistrature, direction régionale en matière criminelle Table de concertation régionale avec le Barreau, des représentants du Directeur des poursuites criminelles et pénales, etc.
L'hon. Normand Amyot	Montréal	Conférence des juges du Québec
L'hon. Pierre E. Audet	Laval–Laurentides– Lanaudière–Labelle	Comité d'organisation de la Conférence vers le futur – Parties I et II, Montréal et Toronto, du Forum canadien sur la justice civile Président du Comité <i>ad hoc</i> de révision des règles de procédure et de pratique du Tribunal des droits de la personne Comité chargé d'analyser un « processus type d'opération » concernant les petites créances dans la région de Laval Comité des petites créances
L'hon. Michel L. Auger	Québec– Chaudière-Appalaches	Conférence des juges du Québec
L'hon. Armando Aznar	Montréal	Comité de liaison de la Cour du Québec, Chambre civile, avec le Barreau de Montréal
L'hon. Michel Babin	Québec– Chaudière-Appalaches	Table de concertation en matière criminelle Comités pilotes du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Sécurité publique du Québec
L'hon. Pierre Bachand	Estrie	Table de concertation en matière de sécurité de la région de l'Estrie Table de concertation en matière de sécurité de la région du Centre-du-Québec Comité de concertation jeunesse de la Montérégie
L'hon. Lucille Beauchemin	Montréal	Participation au colloque sur l'engagement communautaire et la promotion des droits de la jeunesse à Ouagadougou, au Burkina Faso Tenue d'une conférence sur la déontologie judiciaire devant les juges de toutes les juridictions à Ouagadougou, au Burkina Faso
L'hon. Daniel Bédard	Abitibi-Témiscamingue– Nord-du-Québec	Conférence des juges du Québec
L'hon. Normand Bonin	Abitibi-Témiscamingue– Nord-du-Québec	Responsable de la formation régionale des juges

Suite du tableau

Nom du juge	Région	Comité
L'hon. Omer Boudreau	Laval–Laurentides– Lanaudière–Labelle	Comité chargé d'organiser les Journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre
L'hon. François Bousquet	Montréal	Membre du comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Chambre civile de la Cour du Québec
L'hon. Alain Breault	Montréal	Fondation du Barreau du Québec (gouverneur) Association du Barreau canadien (membre) Association des diplômées et diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS) Le Réseau de l'Université de Sherbrooke Fondation du Séminaire de Sherbrooke
L'hon. Carole Brosseau	Montréal	Formatrice pour stagiaires en service social et en criminologie (Centre jeunesse et universitaire de Montréal) Collaboration avec l'organisme Éducaloi
L'hon. Paul Casgrain	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Comité Barreau – magistrature, direction régionale dans les matières relatives à la jeunesse
L'hon. Élisabeth Corte	Montréal	Représentation de la Cour à la Table intersectorielle de psychiatrie légale de Montréal Comité consultatif de la Société de criminologie du Québec (une réunion par année)
L'hon. Oscar d'Amours (a pris sa retraite)	Montréal	Conseil d'administration de la Fondation Charles-Coderre et le Fonds Charles-Coderre Comité scientifique de la Fondation Charles-Coderre (préparation des Journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre) Membre du comité d'experts internationaux pour la préparation de la déclaration de Belfast (à la suite de la tenue du Congrès de l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille de Belfast) Membre du Bureau (exécutif) de l'Association des magistrats de la jeunesse et de la famille Autres participations <i>ad hoc</i> à l'Institut international des droits de l'enfant de Sion, en Suisse (sur la justice des mineurs et la création d'une maîtrise en droit de l'enfant)
L'hon. René de la Sablonnière	Québec– Chaudière-Appalaches	Centre canadien des technologies judiciaires Comité canadien pour une gestion efficace en matière criminelle
L'hon. Antonio De Michele	Montréal	Participation au programme du tribunal-école de l'Université de Montréal

Suite du tableau

Nom du juge	Région	Comité
L'hon. Gabriel de Pokomandy	Bas-Saint-Laurent– Côte-Nord– Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	Conférence des juges du Québec
L'hon. Sylvie Durand	Montréal	Représentation de la Cour à la Table de concertation sur les agressions sexuelles de Montréal
L'hon. Lise Gaboury	Laval–Laurentides– Lanaudière–Labelle	Comité des petites créances
L'hon. Guy Gagnon	Québec– Chaudière-Appalaches	Conseil canadien de la magistrature sur l'autonomie administrative
L'hon. Françoise Garneau-Fournier	Laval–Laurentides– Lanaudière–Labelle	Conférence des juges du Québec
L'hon. Gilles Gendron	Abitibi-Témiscamingue– Nord-du-Québec	Table de concertation jeunesse
L'hon. François J. Godbout	Montréal	Membre du conseil d'administration du Centre Marcel-De la Sablonnière Membre du comité de sélection du Panthéon des sports du Québec Membre du comité de sélection du Panthéon du tennis canadien Membre du conseil d'administration du Concours international de musique de Montréal
L'hon. Louis Grégoire	Montréal	Atelier-conférence en techniques policières au Collège de Maisonneuve Tribunal-école – étudiants en criminologie à l'Université de Montréal Tribunal-école – stagiaires des Centres jeunesse en psycho-éducation Conférences – étudiants en Sciences sociales à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Cours, lac Carling – Atelier sur la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)</i> , avec l'honorable Peter Harris de Toronto
L'hon. Ann-Marie Jones	Montréal	Concours de la Coupe Gale à Toronto (Tribunal-école – universités canadiennes) Présentation à l'occasion d'un colloque avec les intervenants en pédopsychiatrie de l'Hôpital de Montréal pour enfants Exposé sur la Cour du Québec et le rôle du juge à la Chambre de la jeunesse à des étudiants en service social

Suite du tableau

Nom du juge	Région	Comité
		Exposé aux étudiants du Collège Vanier Tribunal-école – Université de Montréal Accueil de délégations étrangères (Roumanie, Argentine et autres)
L'hon. Jean-F. Keable	Montréal	Préparation du concours Laskin à l'Université Laval (année 2006)
L'hon. Richard Laflamme	Abitibi-Témiscamingue– Nord-du-Québec	Comité du congrès 2008
L'hon. Denyse Leduc	Abitibi-Témiscamingue– Nord-du-Québec	Table de concertation jeunesse Table de concertation du Nord Comité consultatif jeunesse
L'hon. Gérald Locas	Montréal	<i>American Judges Association</i> (membre aussi du <i>Board of Governors</i>) <i>American Judges Foundation</i> <i>Lord Reading Law Society</i>
L'hon. Pierre Lortie	Saguenay– Lac-Saint-Jean	Comité Barreau – magistrature, direction régionale en matière civile
L'hon. François Marchand	Estrie	Conférence des juges du Québec
L'hon. Rolande Matte	Montréal	Représentation de la Cour à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal
L'hon. Michel Mercier	Montréal	Table de concertation en matière criminelle Table de concertation en matière de sécurité Comité à la construction du palais Conférence des juges du Québec
L'hon. Jacques Paquet	Montréal	Participation au sous-comité sur les expertises
L'hon. Odette Perron	Montréal	Représentation de la Cour à titre d'associée judiciaire auprès de l'Institut national de la magistrature Coéditrice du <i>Journal des juges provinciaux</i> pour l'Association canadienne des juges des cours provinciales (ACJCP) Membre de l'équipe des formateurs pour le séminaire sur la formulation de jugements offert aux juges de paix magistrats
L'hon. Michel A. Pinsonnault	Montréal	Conférence des anciens bâtonniers de Montréal
L'hon. Viviane Primeau	Montréal	Sous-comité mixte Cour supérieure – Barreau du Québec – Cour du Québec Table de concertation dans les matières relatives à la jeunesse dans le district de Saint-Hyacinthe

Suite du tableau

Nom du juge	Région	Comité
		Comité pour l'organisation des Journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre
L'hon. Lucie Rondeau	Québec– Chaudière-Appalaches	Table de concertation dans les matières relatives à la jeunesse
L'hon. Mario Tremblay	Mauricie–Bois-Francis– Centre-du-Québec	Représentation de la région de Québec à l'Association québécoise pour l'intégration sociale
L'hon. Suzanne Vadboncœur	Montréal	Représentation de la Cour au conseil de l'ABC-Québec Présidente de la Conférence internationale et multidisciplinaire des gens de justice
L'hon. Julie Veilleux	Montréal	Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat du Barreau de Montréal (en remplacement du juge André Perrault)
L'hon. Embert Whittom	Bas-Saint-Laurent– Côte-Nord– Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	Comité sur la visioconférence Comité régional sur la sécurité (la plupart des juges de cette région participent à l'un de ces comités)

Annexe 5

Liste des juges qui participent à des comités de la Cour

L'hon. Maurice Abud	L'hon. Ann-Marie Jones
L'hon. Normand Amyot	L'hon. Gilson Lachance
L'hon. Pierre E. Audet	L'hon. Gérald Laforest
L'hon. Armando Aznar	L'hon. Guy Lambert
L'hon. Pierre Bachand	L'hon. Judith Landry
L'hon. Gilles Bergeron	L'hon. Réal R. Lapointe
L'hon. Serge Boisvert	L'hon. Rosaire Larouche
L'hon. Lina Bond	L'hon. Michel Lassonde
L'hon. Jean-Pierre Bonin	L'hon. Denis Lavergne
L'hon. Normand Bonin	L'hon. Claude Leblond
L'hon. Omer Boudreau	L'hon. Guy Lecompte
L'hon. Hélène Bouillon	L'hon. Denyse Leduc
L'hon. Claude C. Boulanger	L'hon. Michèle Lefebvre
L'hon. Louise Bourdeau	L'hon. Pierre Lortie
L'hon. Jean-Pierre Bourduas	L'hon. Robert Marchi
L'hon. François Bousquet	L'hon. Alain Morand
L'hon. Jean-Pierre Boyer	L'hon. Jacques Paquet
L'hon. Carole Brosseau	L'hon. Ellen Paré
L'hon. Paul Casgrain	L'hon. Michel Parent
L'hon. Paul Chevalier	L'hon. Michèle Pazé
L'hon. Élisabeth Corte	L'hon. Chantale Pelletier
L'hon. Richard Côté	L'hon. André Perreault
L'hon. Yvan Cousineau	L'hon. Michel A. Pinsonnault
L'hon. Sylvain Coutlée	L'hon. Viviane Primeau
L'hon. Hubert Couture	L'hon. Robert Proulx
L'hon. René de la Sablonnière	L'hon. Carol Richer
L'hon. Gabriel de Pokomandy	L'hon. Lucie Rondeau
L'hon. Linda Despots	L'hon. Pierre-L. Rousseau
L'hon. Jean-François Dionne	L'hon. Jean-Pierre Saintonge
L'hon. Daniel Dortéus	L'hon. Denis Saulnier
L'hon. Colette Duford	L'hon. Michel Simard
L'hon. Micheline Dufour	L'hon. Michèle Toupin
L'hon. Ginette Durand-Brault	L'hon. Claude Tremblay
L'hon. Jean-B. Falardeau	L'hon. Mario Tremblay
L'hon. Lise Gaboury	L'hon. Ruth Veillet
L'hon. Maurice Galarneau	L'hon. Pierre Verdon
L'hon. Paule Gaumond	L'hon. Louise Villemure
L'hon. Gilles Gendron	L'hon. Suzanne Villeneuve
L'hon. François J. Godbout	L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré
L'hon. Jean-François Gosselin	L'hon. Embert Whittom
L'hon. Paul Grégoire	

Annexe 6

Appels de candidatures à la Cour du Québec

Le volet « Appels de candidatures à la Cour du Québec » fait état des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec. Il y est également fait mention des conditions d'admissibilité pour soumettre sa candidature, et des règles établies concernant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges.

Les postes de juges qui font l'objet d'un concours de sélection sont présentés sous forme d'un tableau indiquant les lieux et matière(s) concernés ainsi que les dates importantes à connaître, comme la date de publication du concours et la date limite pour soumettre sa candidature. On y retrouve également le numéro de concours attribué par le ministère de la Justice. Finalement, l'identité du nouveau juge et sa date d'entrée en fonction y sont indiquées dès qu'elles sont connues. Le tableau est régulièrement mis à jour, de manière à présenter les renseignements les plus récents.

Quelles sont les personnes aptes à exercer la fonction de juge ?

Article 87 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (L.R.Q., chapitre T-16) :

« Les juges sont nommés parmi les avocats ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans.

Années requises

Peuvent être considérées les années au cours desquelles une personne a acquis une expérience juridique pertinente après l'obtention d'un diplôme d'admission au Barreau du Québec ou d'un certificat d'aptitude à exercer la profession d'avocat au Québec. »

Procédure de sélection des juges

Le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges*, de la *Loi sur les Tribunaux judiciaires* (L.R.Q., c. T-16, r. 5), prévoit que :

« Lorsqu'un juge doit être nommé, le ministre fait alors publier dans les 6 mois qui précèdent la vacance qui doit être comblée, un avis dans le journal du Barreau du Québec ou un journal national, régional ou local invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature à la procédure de sélection et informant toute personne qu'elle peut proposer la candidature d'une personne qu'elle estime apte à exercer la fonction de juge. »

« L'avis indique :

- a) la cour où il y a une vacance ;
- b) le district judiciaire et l'endroit où la résidence du juge sera fixée ;
- c) la date avant laquelle une personne doit soumettre sa candidature au coordonnateur.

L'avis peut aussi indiquer le fait que le juge exercera ses fonctions à titre de membre d'un organisme ou d'un tribunal administratif, notamment du Tribunal du travail. »

Tableau des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec

Révisé et mis à jour le 18 octobre 2007

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Lucien Dansereau)	30 décembre 2005	30 juin 2005	1 ^{er} février 2006	17 février 2006 CQ-183	30 mars 2006	19 juin 2006	Julie Veilleux 20 septembre 2006
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (François-Michel Gagnon)	27 novembre 2005	30 juin 2005	1 ^{er} février 2006	17 février 2006 CQ-183	30 mars 2006	19 juin 2006	Henri Richard 20 septembre 2006
Québec Chambre civile	Québec Chambre civile (Michel St-Hilaire)	20 mars 2006	25 novembre 2005	1 ^{er} mars 2006	17 mars 2006 CQ-184	9 mai 2006	12 juillet 2006	Pierre Coderre 15 février 2007
Valleyfield Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambre de la jeunesse (Andrée Ruffo)	18 mai 2006	12 juin 2006 et 28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-190	11 octobre 2006	18 décembre 2006	Gilbert Lanthier 4 octobre 2007
Sherbrooke Chambres civile, criminelle et pénale	Sherbrooke Chambre criminelle et pénale (Gabriel Lassonde)	7 juillet 2006	30 janvier 2006	1 ^{er} avril 2006	21 avril 2006 CQ-186	30 mai 2006	11 juillet 2006	Paul Dunnigan 8 août 2007
Longueuil Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambre de la jeunesse (Pierre G. Dorion)	28 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-189	4 octobre 2006	22 décembre 2006	Nancy Moreau 28 juin 2007
Longueuil Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambres de la jeunesse et civile (Oscar d'Amours)	28 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-189	4 octobre 2006	22 décembre 2006	Mario Gervais 31 janvier 2007
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Joseph Tarasofsky)	29 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-191	4 octobre 2006	1 ^{er} décembre 2006	Manon Ouimet 15 février 2007
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Jacques Lachapelle)	30 décembre 2006	28 juin 2006	1 ^{er} septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-192	4 octobre 2006	5 décembre 2006	Marie Michelle Lavigne 28 juin 2007
Gatineau Chambres criminelle et pénale, civile et de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (Ginette Durand-Brault)	30 décembre 2006	7 août 2006	1 ^{er} octobre 2006	25 octobre 2006 CQ-193	14 novembre 2006	15 janvier 2007	Rosemarie Millar 21 juin 2007
Amos Chambres criminelle et pénale, civile et de la jeunesse, Grand Nord	Joliette Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse (Paul Grégoire)	30 décembre 2006	3 août 2006 et 7 février 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-196	5 juin 2007	9 juillet 2007	Jean-Pierre Gervais 4 octobre 2007
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambres criminelle et pénale, civile et de la jeunesse (Céline Pelletier)	5 mars 2007	16 novembre 2006	1 ^{er} janvier 2007	26 janvier 2007 CQ-195	7 mars 2007	10 mai 2007	Patrice Hurtubise 4 octobre 2007
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Jean-Pierre Lortie)	28 avril 2007	16 novembre 2006	1 ^{er} janvier 2007	26 janvier 2007 CQ-194	14 mars 2007	24 mai 2007	Patrick Healy 4 octobre 2007

Suite du tableau

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Chicoutimi Chambres de la jeunesse, civile et criminelle et pénale	Chicoutimi Chambre de la jeunesse (Bernard Gagnon)	29 mai 2007	30 novembre 2006	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-198			
Québec Chambre criminelle et pénale	Québec Chambre criminelle et pénale (Jean Drouin)	30 mai 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-197			
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (René Roy)	23 juillet 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-199			
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Raoul P. Barbe)	4 août 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-199			
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Simon Brossard)	9 août 2007	9 janvier 2007	1 ^{er} mars 2007	23 mars 2007 CQ-199			
Trois-Rivières Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	Trois-Rivières Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse (Gilles Bergeron)	30 décembre 2007	26 juin 2007	1 ^{er} septembre 2007	21 septembre 2007 CQ-200			
	Montréal Chambre civile (Jean-Pierre Bourduas)	30 décembre 2007						
	Montréal Chambre criminelle et pénale (Raymonde Verreault)	18 février 2008						
Montréal* Chambre de la jeunesse	Sherbrooke Chambre de la jeunesse (Lise Dubé)	1 ^{er} mars 2008	4 septembre 2007					
	Montréal Chambre de la jeunesse (François J. Godbout)	10 avril 2008						
	Granby Chambres civile, criminelle et pénale (Donald Bissonnette)	23 avril 2008						
	Montréal Chambre de la jeunesse	26 mai 2008						
	Saint-Jean-sur-Richelieu Chambres criminelle et pénale et civile	18 novembre 2008						
	Québec Chambre criminelle et pénale	23 décembre 2008						

Note : Les informations contenues dans la présente section sont publiées à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas se substituer à l'affichage officiel des postes de juges à pourvoir, prévu au *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges*.

* Transfert de poste : en attente de la décision du ministre de la Justice.